HAL
open science

La condensation du roman dans le cadre de l'informatisation du CDI

Emilie Caudrelier

To cite this version:

Emilie Caudrelier. La condensation du roman dans le cadre de l'informatisation du CDI. domain_shs.info.docu. 2005. mem_00485404

HAL Id: mem_00485404

https://memsic.ccsd.cnrs.fr/mem_00485404v1

Submitted on 20 May 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UFR
idist

Emilie CAUDRELIER

MASTER1, MENTION ICD
(Information, Communication, Document)

MEMOIRE DE STAGE ET DE RECHERCHE

Mission effectuée du 13 Janvier au 29 Avril 2005

au

CDI DU COLLEGE CAMILLE CLAUDEL

Quartier de la Cousinerie, VILLENEUVE D'ASCQ

LA CONDENSATION DU ROMAN DANS LE CADRE DE L'INFORMATISATION DU CDI

Sous la direction de

Me Susan KOVACS (resp. universitaire)

Me Marceline LEROUGE (tuteur professionnel)

Soutenu le 16 Juin 2005 à l'UFR IDIST
Université Charles de Gaulle, Lille 3 (Campus du Pont de Bois)
BP 49, 59650 Villeneuve d'Ascq Cedex

Année Universitaire 2004/2005

Sommaire

Introduction. p.1

1- Le CDI : contexte et présentation. p.3

1.1- Un bref historique. p.3

1.2- Le CDI au cœur des débats. p.6

1.3- Le CDI du collège Camille Claudel. p.11

1.3.1- Pour la petite histoire… p.11

1.3.2- Les activités du CDI. p.14

1.3.3- Positionnement de ma mission. p.20

2- L'informatisation du CDI. p.22

2.1- L'informatisation des centres de documentation et d'information des collèges et lycées : Petit rappel historique. p.22

2.2- L'informatisation du CDI du collège Camille Claudel. p.26

2.3- Indexer via BCDI 2. p.32

3- Résumés et incitation à la lecture. p.36

3.1- La lecture au CDI. p.36

3.2- Quatrièmes de couverture. p.40

3.3- Résumés de fictions. p.43

3.3.1- L'activité de résumer. p.43

3.3.2- Résumer pour les élèves du CDI. p.44

3.3.2.1- Le champ "résumé" p.44

3.3.2.2- Paroles de professionnels p.45

3.4- Analyse de résumés. p.47

3.5- Paroles d'élèves. p.51

Conclusion. p.59

Bibliographie. p.61

Annexes. p.63

Liste de romans sélectionnés pour les entretiens. p.64

Résumés et quatrièmes de couverture. p.66

Grille d'entretiens. p.71

Entretien de Mélanie, élève de 4ème p.73

Introduction.

Bibliothèques ? Salons d'animations autour de la lecture ? Salles de travail ? Salles multimédia ? Les centres de documentation et d'information des établissements scolaires du second degré ont un statut mal défini. Le CAPES de documentation créé en 1989 ainsi que la Circulaire du 13 mars 1986 ont contribué à faire lumière sur un lieu et une profession à la croisée des chemins, entre pédagogie, logique patrimoniale et formation à l'information.

Héritiers des bibliothèques scolaires, les CDI voient leurs fonctions bouleversées dans une société qui se veut aujourd'hui non plus seulement société de l'information, mais société de la connaissance. Former les élèves à faire face, analyser, critiquer l'information, d'autant plus qu'avec les réseaux, elle se démultiplie: voilà, selon les textes officiels, la mission principale des professeurs-documentalistes. Les réformes de l'Education Nationale ainsi que le développement des nouvelles technologies ont entraîné les grandes mutations que subit la profession aujourd'hui.

C'est dans cet environnement de remise en question, mais également de volonté de s'adapter que mon stage au CDI du collège Camille Claudel s'est déroulé. Commencé le 13 janvier 2005, il s'est terminé le 29 avril, à raison d'une journée par semaine depuis le 7 mars. Ma mission a été définie en ces termes *: " Contribution à l'informatisation du fonds documentaire."*

A l'heure où la profession craint une *" dérive technicienne "* d'un métier qui, pour beaucoup, s'est construit autour de l'amour du livre, comment allier les nouvelles technologies à cet amour ? Le rapport Durpaire, ainsi que d'autres textes officiels, en ambitionnant de faire du CDI un véritable système-réseau d'information propre à tout l'établissement, ont-ils une conception juste du métier de professeur-documentaliste ? Finira-t-il par devenir le gestionnaire d'un système d'information, délaissant sa mission principale, la mission pédagogique qui lui incombe depuis le XIXème siècle ?

Ainsi, pour mieux présenter le CDI dans lequel j'ai effectué mon stage, il sera fait auparavant un bref historique de la profession ainsi qu'une présentation des débats actuels. Puis, il s'agira d'évoquer l'état d'avancement de l'informatisation du CDI, avant d'en venir à ma mission ; de l'indexation automatisée via le logiciel documentaire BCDI à ma réflexion quant à la possiblité, par le biais du résumé, de faire que l'informatisation puisse servir l'incitation à la lecture, mission du documentaliste quelque peu négligée dans les textes officiels. Cette dernière partie sur l'étude des résumés comporte également un point sur les pratiques de lecture d'un échantillon d'élèves interrogés lors de mon stage.

1- Le CDI : contexte et présentation.

CDI. Autour de ce sigle, nombre de représentations se construisent. De la bibliothèque à la salle multimédia en passant par le foyer ou une deuxième salle de permanence, les élèves, comme les professeurs de disciplines ont une conception de ce lieu et de la profession de celui qui le gère souvent incomplète, voire complètement erronée. Afin de saisir le débat actuel autour de la fonction du CDI et du rôle du professeur-documentaliste, retour sur les débuts des Centres de Documentation et d'Information des établissements scolaires.

1.1- Un bref historique[1].

Pour comprendre le débat actuel, il faut donc remonter à la fin du XIXème siècle, en 1862, plus exactement, au moment de la création des **bibliothèques de classe**. Il s'agit en effet de l'armoire-bibliothèque qui siège dans la salle de classe et dont l'instituteur est le gardien. Elle sert uniquement au prêt de livres. Livres scolaires, majoritairement, les romans ne représentant que 1/10ème du fonds et ayant surtout une vocation éduactive moralisante. Des ouvrages peuvent être prêtés à la famille, le but principal étant de combattre l'oisiveté et les *"mauvaises lectures"*. Ainsi, l'objectif de ces bibliothèques est d'accompagner le lecteur. Mais très vite, les

[1] CHAPRON, Françoise. *Les CDI des collèges et des lycées*. Paris : Presses Universitaires de France, 2003. Chapitre 1, Des bibliothèques centrales à la généralisation des CDI. p.9-109

fonds non renouvelés et indiciblement pauvres posent problème. Néanmoins, l'école semble être le seul lieu où l'élève peut emprunter des livres. Ces bibliothèques survivent ainsi péniblement jusque dans les années 1930.

Il faudra donc attendre l'après-guerre pour que les choses changent. Jusqu'alors, la bibliothèque scolaire était demeurée l'armoire-bibliothèque. Mais avec l'expansion économique et démographique d'après **1945, la France met tous ses espoirs dans l'éducation**. L'afflux considérable d'enfants provenant de milieux hétérogènes, et l'espoir de mobilité sociale, uniquement accessible par la culture d'école, donnent un coup de vieux aux méthodes traditionnelles. Naissent alors les "classes nouvelles" qui introduisent de façon massive les **méthodes actives**, par le biais de Travaux Dirigés, des travaux de groupes, entre autres. Il est clairement établi que le but est le **développement maximum de l'enfant**. N'est-ce pas là, déjà, les prémices de la politique d'aujourd'hui : développement de l'autonomie de l'élève ? Les recommandations pour ce projet parlent d'ailleurs d'une vaste "bibliothèque de travail" où pourront se réunir plusieurs classes, et qui ne servira d'ailleurs plus seulement à l'emprunt de livres, mais de lieu où les enfants pourront apprendre à travailler d'eux-mêmes sur les documents. La mission pédagogique du lieu prend forme peu à peu et fait d'ailleurs l'objet d'une circulaire en 1952. **Mission pédagogique** doublée d'un rôle culturel, puisqu'il s'agit de faire découvrir le patrimoine littéraire en donnant aux élèves libre accès aux livres et en développant un accès autonome au savoir.

Dans ces bibliothèques, c'est la lecture-plaisir, la lecture-évasion qui prévaut, ce qui marginalise son rôle éducatif. Finalement, la pédagogie active dont elles

devaient être le pivot n'a pour ainsi dire pas l'occasion de se réaliser, faute de moyens, faute de programmes adaptés.

L'aube des années 60 voit la naissance des Centres Locaux de Documentation Pédagogique (CLDP) qui deviennent dès 1961 des Services de Documentation (SD), consacrés aux enseignants, dans le but de les encourager à utiliser des documents pour leur enseignement. Dans les établissements scolaires coexistent alors ces deux structures, l'une, le SD, consacrée aux enseignants, dans une logique de l'usager, et pédagogique, l'autre, la bibliothèque scolaire, dans une optique de découverte du patrimoine littéraire par les élèves. En 1966, le SD devient SDI. Et si certains craignent à l'époque une dérive technicienne de l'accès à l'information et au savoir – comme c'est toujours le cas aujourd'hui -, en **1969**, les deux services s'unifient. **Le SDI s'ouvre alors aux élèves**, le rôle du documentalite change, le contact favorisant son rôle pédagogique.

En 1969, tous les collèges doivent être pourvus d'un SDI qui devient bientôt, selon la Comission Joxe, en 1972," *le centre documentaire des élèves comme des enseignants* (qui) *constitue le carrefour de la vie éducative et de l'activité pédagogique.* "

Néanmoins, les professionnels des SDI ressentent de plus en plus mal leur absence de statut défini. Ainsi, **en 1974, le SDI, service, devient CDI**, centre, passant ainsi d'une fonction de service à une fonction éducative. L'axe prioritaire des CDI devient leur rôle prédagogique. En 1977, une circulaire définit enfin les missions du documentaliste, avec toujours, pour principale fonction, une mission pédagogique.

Mais les documentalistes des CDI ne sont autres que des professeurs de disciplines reclassés, ayant suivi une formation de 3 jours dispensée par le CRDP, ce qui n'est guère profitable à l'image de la profession. En 1986, est alors " remaniée " la circulaire de 1977, pour insister encore sur le rôle pédagogique du CDI, et en **1989**, reconnaissance tant attendue, est créé **le CAPES de documentation**, et le documentaliste obtient alors un statut d'enseignant-documentaliste.

Mais les quinze dernières années ont vu des mutations profondes de la profession, avec outre la création de nouveaux dispositifs dans le cadre de réformes de l'éduction, le développement des nouvelles technologies, et l'accès à l'information via Internet. Cependant aucun texte officiel n'a, depuis la circulaire du 13 mars 1986, redéfini les missions du professeur-documentaliste.

1.2- Le CDI au cœur des débats.

Les missions du professeur-documentaliste sont énumérées et décrites dans la **Circulaire de 1986**. La circulaire qui, par ailleurs, était une adaptation de celle de 1977, prenait en compte la rénovation des collèges. A l'époque, nombre d'établissements scolaires disposent de locaux à l'architecture complètement inadaptés aux fonctions du CDI telles qu'elles sont définies dans le texte officiel. Elle mettait également en avant le rôle pédagogique du documentaliste ainsi que son rôle de formateur auprès des élèves. Organisée de manière très descriptive sous la forme d'une accumulation de missions et de tâches, elle se révèle aujourd'hui **obsolète**. A

l'heure où de nouveaux dispositifs interdisciplinaires apparaissent, à l'heure où la **société des réseaux** envahit peu à peu les établissements scolaires, le rôle du professeur-documentaliste se transforme, et les tâches qui lui étaient assignées jusqu'alors deviennent impossibles à gérer toutes, surtout dans les établissements qui ne disposent que d'un seul poste de documentaliste.

Le besoin d'une nouvelle circulaire redéfinissant les fonctions, les missions du professeur-documentaliste se fait de plus en plus ressentir. C'est dans cet optique qu'a été effectué **le rapport de Jean-Louis Durpaire en mai 2004**.

Le rapport Durpaire : réactions de la profession.

Le rapport, tant attendu par la profession, dresse d'abord un état des lieux de la situation actuelle : des professionnels toujours en mal de reconnaissance, au statut mal défini, question récurente depuis la naissance de la profession, et ce, en dépit de la création du CAPES en 1989. **Etat des lieux** que reconnaissent les documentalistes[2].

Mais, très vite, du fait de son éloignement avec le terrain, le rapport est vite taxé d'un *"caractère technocratique affirmé"*[3].

Premièrement, si sa vision de l'informatisation des CDI en affole certains, elle en fait doucement rire d'autres. Il est question d'une *"nécessaire organisation en réseaux"*[4], afin de gérer la surabondance de l'information numérique, il s'agirait

[2] Comité de rédaction de la Revue Inter-CDI, ainsi que Mme Lerouge, professeur-documentaliste au collège Camille Claudel.
[3] Inter-CDI 193, janvier-février 2005
[4] cf rapprot Durpaire

notamment **d'intranets et de sites web**, le tout aboutissant à un système d'information qui ne gèrerait plus seulement l'information disponible au CDI, mais également l'information liée à la vie scolaire, les ressources administratives ainsi que des informations pédagogiques. Pour organiser ces réseaux, aujourd'hui, dans la majorité des établissements scolaires, sont choisies des personnes-ressources, en d'autres termes, des professeurs dotés de certaines aptitudes en informatique qui effectuent des heures supplémentaires. Dans la majorité des cas, il s'agit du professeur de technologie, quand il ne s'agit pas du documentaliste lui-même. Mme Lerouge revient alors sur l'entretien qui lui a permis de devenir documentaliste, en 1985 : *" On m'a demandé ce que je comptais faire au niveau de l'informatique. J'ai répondu que je n'étais pas informaticienne! Mais que je voulais travailler à donner aux enfants l'envie de lire. "* Il est certain que la veille documentaire est devenue nécessaire avec le développement des TICE[5], tout comme l'organisation en réseau. Mais cette situation, comme le montre le discours de Mme Lerouge, est souvent **mal vécue par les professeurs-documentalistes**, qui, pour la plupart, se sont orientés vers la profession par amour du livre, et pour l'enseigner, le communiquer. En revanche, si la **veille documentaire** fait partie de la nouvelle donne, la maintenance du réseau, pour pouvoir réellement parler de réseau, et pour que les ambitions des autorités se voient concrétisées, doit revenir à un technicien de maintenance, ou encore, comme certains l'ont proposé, à un chef de projet informatique, qui travaillerait en étroite collaboration avec l'ensemble de l'équipe pédagogique, et plus particulièrement avec le professeur-documentaliste.

[5] Technologies de l'Information et de la Communication dans l'Enseignement.

D'autre part, l'informatisation du fonds ne concernant plus seulement le CDI, mais l'ensemble de l'établissement, le rapport propose de rebaptiser le CDI en SID (Système d'Information et de Documentation, mais aussi, S, pour Service). La fonction de service avait fait place en 1974 à une fonction éducative ; ce retour en arrière effraie la profession.

Par ailleurs, le rapport fait une claire distinction entre les tâches techniques et la pédagogie, toujours en insistant sur l'importance de la pédagogie. Visiblement, gros écueil de la part de Mr Durpaire. **La pédagogie et les tâches techniques sont indissociables.** L'informatisation du fonds, par exemple, a pour but de permettre à l'élève de développer une autonomie dans sa recherche. Le fonctionnement du logiciel BCDI 3, par exemple, se fait sur le modèle de la recherche par mot-clé, comme c'est le cas sur un moteur de recherche, ce qui familiarise l'élève avec l'outil Internet ; Clair exemple du lien profond entre la gestion du fonds, tâche technique à proprement parler, et la pédagogie active, centrée sur le développement de l'élève, éternel objectif du CDI. Pour illustrer mon propos, voici quelques mots à propos de l'analyse documentaire : *" A cette étape du traitement du document, les "sœurs ennemies" que sont la gestion et la pédagogie sont réconciliées par la logique interne du CDI : la recherche de l'autonomie de l'élève."*[6] Pour les documentalistes, c'est ici la preuve que leur métier est encore mal cerné, la preuve d'une certaine ignorance de la réalité.

Il évoque ensuite **la question des moyens humains** qui demeure résolument problématique. Il parle de la création de postes d'aide-documentalistes. Un

[6] Doc ad Hoc, n°10, janvier 1997

professeur-documentaliste travaille 30 heures en CDI, 6 heures chez lui. Mais, pour un fonctionnement optimal, le CDI devrait être ouvert 40 à 45 heures. Certains documentalistes s'accordent pour dire que la création d'aides, serait en tout cas une solution bien meilleure que l'actuel relai entre emplois précaires, CES, ceux-là étant des personnels le plus souvent sans aucune aptitude en documentation. D'autres sont gênés par la dimension hiérarchique à l'intérieur-même du CDI, et prônent la création d'un deuxième poste de documentaliste. Ainsi, les deux documentalistes tantôt se relaieraient, tantôt pourraient travailler ensemble.

Pour un bon fontionnement du CDI, il est alors nécessaire de décider, dans chaque établissement, puisque la situation des CDI en France est hétérogène, d'une **politique documentaire**. Une politique documentaire se définit comme suit : *"l'ensemble des objectifs que peut viser un service documentaire pour servir un public bien défini pendant un temps défini".*[7] Elle est décidée par le Conseil d'administration. Mais dans la nouvelle circulaire, celle que dessine petit à petit le rapport, le professeur-documentaliste devra intervenir dans un pôle de *"pilotage"*, pour contribuer à la définition de la politique documentaire. Certains documentalistes trouvent l'idée intéressante, elle permettra d'évaluer en permanence l'efficacité des mesures prises. D'autres, cependant restent sceptiques : Outre le fait qu'entre les documentalistes et l'administration, le climat n'est pas toujours au beau fixe, et que souvent l'administration méconnaît la fonction du documentaliste - ce qui m'a paru être le cas au collège Camille Claudel - les documentalistes craignent de perdre le contact avec les élèves. Ils se revendiquent avant tout pédagogues et la perspective de devenir gestionnaires d'un système d'information est alarmante pour beaucoup.

[7] cf rapport Durpaire

En 2001, déjà, le rapport Ferry[8] avait fait coulé beaucoup d'encre, perçu comme une proposition de penser l'établissement scolaire sur le modèle de l'entreprise privée, plaçant le documentaliste au côté du chef d'étblissement, dans un rôle d'administrateur et de manager. Le rapport Durpaire, bien moins caricatural et menaçant, semble cependant encore trop incomplet pour être la base d'une nouvelle circulaire adaptée à la situation actuelle.

La situation actuelle. Quelle est-elle au collège Camille Claudel ?

1.3- Le CDI du collège Camille Claudel.

1.3.1- Pour la petite histoire...

Construit dans le quartier de la Cousinerie à Villeneuve d'Ascq en septembre 1985, le collège Camille Claudel compte environ 500 élèves, divisés en 6 classes de chaque niveau. Fait étrange, **il ne dispose d'un CDI qu'à partir de 1989**, date de la création d'un poste de documentaliste, date d'arrivée de Mme Lerouge, l'actuel professeur-documentaliste. Auparavant, il existe bien une petite salle où sont rangés quelques livres, classés par ordre d'arrivée dans le fonds. Pour l'usager, il est inutile de préciser qu'il est presque peine perdue de chercher lui-même. Autant dire qu'à cette époque, les élèves ne disposent pas réellement d'un accès libre à la bibliothèque – parce qu'il ne s'agit à l'époque que d'une bibliothèque. La personne en charge de gérer le lieu est un professeur de technologie. Le lieu n'est donc pas

[8] FERRY, Françoise. *Politique documentaire, rôles et métiers*. 15 mars 2001

ouvert tous les jours, ni à tout moment de la journée. Par la suite, il s'agira d'un instituteur en réadaptation dont le système de gestion des prêts est assez étonnant : chaque livre dispose bien d'une fiche à l'intérieur, avec la date de retour, mais il n'existe aucun fichier d'élève, ce qui signifie qu'il n'y a donc aucun moyen de savoir si l'élève en question a rendu le livre avant d'en emprunter un autre. Il n'existe réellement aucune gestion des prêts et des emprunts. Les pertes et les vols de livres sont courants. Par ailleurs, le CDI, si tant est que l'on puisse parler de CDI, peut recevoir jusqu'à une quarantaine d'élèves, et fait office de deuxième salle de permanence.

En 1989, Mme Lerouge est donc nommée documentaliste au CDI du collège Camille Claudel. Il s'agit alors d'une création de poste. Après un inventaire du fonds, elle passe commande d'une quantité de livres, romans, usuels, encyclopédies, manuels scolaires, sur suggestions des professeurs et des élèves. Elle fait également des suggestions d'abonnements à des revues, pour compenser le manque évident de revues dans le CDI. Elle dispose d'un crédit de 8000 francs à l'époque. **En quinze ans, les crédits accordés au CDI ont doublé**.

Elle a dû également procéder à un reclassement du fonds, auquel elle a appliqué la Dewey. *" Il a fallu tout mettre à jour pour que ce soit au mieux utilisable. Mais le plus dur a été de se faire sa place, de faire comprendre à quoi sert un CDI. Avec ce qu'ils avaient connu auparavant, les élèves ne pouvaient pas savoir."*

Dans une brochure descripitive du collège et de ses activités rédigée il y a peu par les élèves de 6ème en cours de technologie, voici quelques mots au sujet de la

documentaliste et du CDI : " *Le CDI est un lieu de travail et donc de silence. On peut y emprunter des livres mais il y a un délai à respecter pour les rendre qui est de 15 jours. Le CDI est ouvert du lundi au vendredi sauf aux heures où Mme Lerouge (la documentaliste) est occupée. On peut y trouver toutes sortes de livres : romans d'aventures, fantastiques, d'amour, policiers, et aussi, de la documentation, encyclopédies, dictionnaires, manuels pour les cours de français, de mathématiques, géographie, histoire...* " La brochure n'en est qu'au stade de maquette, toutefois, il est intéressant de noter que le rôle du CDI est ici limité à sa fonction de bibliothèque, avec un point d'honneur sur les romans. Il n'est fait aucune mention de l'équipement informatique, qui, pourtant, est le premier motif de la venue des élèves au CDI : la recherche d'informations sur Internet. Les dispositifs interdisciplinaires, les séances de lecture, les exposés ne sont pas non plus mentionnés. Le professeur de technologie ainsi que la CPE ont eu un droit de regard sur cette maquette, et n'ont visiblement pas jugé bon de compléter la définition du CDI. Quant aux "occupations" de Mme Lerouge lorsque le CDI est fermé, aucune indication n'est donnée. Un flou artistique est maintenu du côté des élèves autour de la profession du documentaliste.

En revanche, un petit descriptif du rôle du documentaliste donne davantage d'informations : " *Il s'occupe du CDI, le centre de documentation et d'information. Il est là pour te guider, t'apprendre à chercher et trouver toutes sortes d'informations.* " Ici, l'accent est mis sur le rôle pédagogique du documentaliste qui n'est plus seulement, comme dans la définition précédente, un bibliothécaire, voire un gestionnaire des prêts-emprunts.

Si l'on aborde la question de politique documentaire, au collège Camille Claudel, comme dans une majorité d'étblissements, elle est encore à construire. Cela dit, la question ne semble pas d'ordre premier au niveau de l'administration et de la direction, desquels il faut reconnaître **une certaine méconnaissance des fonctions du CDI.**

Par ailleurs, en juin 2004, commence une période de travaux durant laquelle le CDI sera fermé ou du moins restreint d'accès. C'est une période difficile pour Mme Lerouge à laquelle on reproche la fermeture du CDI, le fait que nombre d'activités doivent être annulées. C'est dans ce contexte de malaise latent qu'est arrivée Mme Dufour, employée sous les termes d'un contrat emploi solidarité, qui, n'ayant aucune formation en documentation, a néanmoins des compétences notables en informatique. Depuis novembre 2004, elle aide à la gestion du CDI, de même qu'elle participe volontiers à certaines activités du CDI.

1.3.2- Les activités du CDI.

L'apparition à l'année soclaire 2002-2003 des dispositifs interdisciplinaires tels que les **IDD**, ainsi que la dotation du CDI en matériel informatique et la connexion à Internet ont contribué à transformer le CDI et les activités qui y étaient menées jusqu'alors. Outre de nombreuses animations autour de la lecture, les 6ème disposaient d'une heure hebdomadaire dans leur emploi du temps pour une formation à la recherche documentaire. A l'époque, il s'agissait surtout de les familiariser avec l'utilisation des dictionnaires et des encyclopédies.

Aujourd'hui, les tâches de Mme Lerouge se découpent entre activités dites de pédagogie active, qui visent à développer l'autonomie de l'élève, l'informatisation du CDI, et ce qui lui tient à cœur depuis toujours, les activités d'inctation à la lecture;

Faisons un point rapide sur les Itinéraires De Découverte[9], hélas amenés à disparaître très prochainement.

Petits frères des TPE (travaux pratiques encadrés) au lycée, les IDD ont pour finalités le décloisonnement des savoirs, ainsi que de tester les aptitudes, les goûts et pourquoi pas les talents des élèves dans certains domaines. A raison de deux heures par semaine, les élèves se réunissent par petits groupes pour travailler sur des projets, dans des domaines tels que:

- la nature et le corps humains
- les arts et les humanités
- les langues et les civilisations
- la création et les techniques...

Ils visent un travail en autonomie, et un échange de points de vue et d'informations. Ce travail a donc lieu dans le cadre du CDI, et permet le travail en équipe des enseignants et du professeur-documentaliste. Ils concernent les élèves de 5ème et 4ème et seront sanctionnés comme participant à la note finale du Brevet.

Ce qui faisait, je dis faisait, car les IDD, devenus facultatifs sont en passe de disparaître, tout comme les TPE, des IDD des dispositifs interdisciplinaires tout particulièrement importants dans la formation de l'élève à l'information, c'est que dans le cadre de projets sur un thème donné, l'élève se documente donc de lui-même. Il utilise les ressources du CDI. Certes, le réflexe "tout Internet" s'est vu

[9] http://eduscol.education.fr/index.php?./D0072/itinerairesdecouverte.htm

répété, mais très vite, l'élève en vient à demander conseil au professeur-documentaliste, médiateur dans son centre de documentation et d'information.

Au CDI du collège Camille Claudel.

Durant la durée de mon stage, les élèves ont travaillé sur les sujets suivants : l'esclavage, les droits de l'enfance, les costumes germaniques traditionnels, ainsi que sur le thème *"paroles de"*. Accompagnés de leur professeur, ils s'installent par petits groupes, discutent, se divisent les tâches, l'un va chercher des informations sur Internet, l'autre dans telle encyclopédie. Il est vrai que j'ai pu constater un engouement certain pour Internet. De plus, comme les ordinateurs connectés ne sont pas nombreux, celui qui a la permission d'aller faire sa recherche sur Internet se fait un plaisir! Pour l'IDD sur l'esclavage, il faut bien reconnaître que les groupes avaient fait des efforts de recherche appréciables, de présentation, moins, mais de documentation, oui!

Toutefois, les IDD ne sont pas la seule activité des élèves au CDI. La première à mentionner est sans doute les quelques séances dédiées à la **formation à la recherche documentaire**. La documentaliste reçoit des demi-classes de 6ème et, tout en leur faisant visiter le CDI, ses rayons, elle leur explique la manière dont sont rangés les livres, à quel endroit chercher tel sujet, comment trouver ce qu'on cherche; Elle leur parle surtout du classeur vert, classeur où sont recensés tous les romans du fonds classés par thèmes, mais fait mention de la recherche informatique, elle leur parle un peu d'Internet, mais pour trouver de l'information qu'on n'a pas pu trouver autrement, et elle évoque la base BCDI, qui, une fois

terminée, sera mise à leur disposition. Là, viendra le moment de les y former concrètement. Ensuite, ils doivent répondre à une série de questions sur l'organisation du CDI. Et enfin, ils bénéficient de cours sur l'utilisation du dictionnaire et sur la formation des mots.

Autre activité, et projet de taille : le **projet d'éducation à l'orientation en 4ème**, en collaboration avec la conseillère d'orientation. Les élèves, grâce à l'information disponible au CDI, notamment, sont chargés de trouver un stage d'une semaine dans le secteur de leur choix. Première expérience professionnelle précoce, mais des plus utiles pour l'orientation future de l'élève. Pour ce projet, les élèves disposaient jusqu'à présent du système Autodoc, qui ne gère que la documentation. D'ici 2006, chaque CDI sera doté du **Kiosque ONISEP**, espace composé de meubles de rangement, et également d'un ordinateur pour la recherche documentaire, la consultation des produits multimédias et l'accès aux différents sites Internet.

A l'issue de ce projet, une élève de 4ème, Mélanie[10], est venue faire son stage au CDI du collège, et a redécouvert le lieu où, grande lectrice, elle vient régulièrement chercher ses "provisions".

La lecture. Justement. Jusqu'à présent, les activités citées avaient trait bien plus à la recherche de l'information, qu'à la lecture. Mais, il ne faut pas perdre de vue l'un des objectifs premiers du professeur-documentaliste : l'incitation à la lecture.

Ainsi, en 6ème, certaines classes bénéficient de **séances de lecture**, à voix basse pour les meilleurs, à voix haute, pour les autres. Les séances de lecture à voix

[10] élève interrogée lors des entretiens

basse s'organisent de la manière suivante : les élèves arrivent au CDI par demi-classes, ils empruntent en début d'heure un livre de leur choix. Cependant, la documentaliste insiste pour qu'il s'agisse d'un roman, et interdit formellement l'emprunt de Bandes Dessinées. Pour faire leur choix, ils ont donc à disposition le fameux classeur vert, mais le plus souvent, ne s'en préoccupent pas et vont directement dans le rayon. Ensuite, la documentaliste leur demande de lire les dix premières pages, pour savoir si le roman leur plait, après quoi ils peuvent l'emprunter, le lire chez eux, ou revenir le lire au CDI, durant la séance ou leur temps libre. Il est arrivé que ces élèves soient accompagnés de leur professeur de français. Même consigne. Seulement, elle les exhortait à emprunter des *"romans romanesques, histoire de rêver un peu, quoi!"* Visiblement, le choix des enfants se porte davantage sur les romans de société. Alors, elle leur conseillait des auteurs. Après quoi, elle leur demanda de lire les trente premières pages, pour être sûr de leur choix. *" Les débuts, c'est toujours un peu pénible, il faut persévérer ! "*. Par ailleurs, il semblerait, et c'est aussi l'avis de la documentaliste que les élèves aient tendance à emprunter au-delà de leur niveau.

Quant aux séances de lecture à voix haute, il s'agit de faire lire un groupe d'élèves chacun leur tour. Le CDI est fermé aux visites pendant ces séances, qui exigent un calme complet. C'est la documentaliste et Mme Dufour, la CES, qui se chargent de faire lire les élèves. Elles les reprennent si erreur, et tiennent une grille d'évaluation de leur prononciation, etc... J'ai moi-même participé à ces séances, faisant lire les élèves à tour de rôle. Je me suis aperçue que souvent, les élèves ne comprennent pas ce qu'ils lisent, bien trop focalisés sur leur prononciation. Devant du vocabulaire que je jugeais pouvant poser problème, je les faisais s'arrêter et leur

demandais s'ils comprenaient. Le plus souvent, ils répondaient que non. Je leur ai donc demandé de s'arrêter quand du vocabulaire leur paraissait inconnu, ou problématique. Ils l'ont fait durant les deux pages qui ont suivi, puis ont continué de lire comme s'ils ne lisaient que des signes, et non du sens. C'est du moins l'impression que j'ai eue. D'ailleurs, à la fin de chaque livre, on leur demande de rédiger un résumé. S'ils ne s'amusent pas bêtement à recopier le résumé de la quatrième de couverture, ils sont le plus souvent obligés de se replonger dans le livre qu'ils viennent de terminer ! J'ai demandé à une élève qui avait l'air totalement paniquée à l'idée de rédiger un résumé si, au moins, elle avait compris ce qu'elle avait lu. Elle m'a répondu que non. Quel intérêt de lire à voix haute dans ce cas ? Les élèves ne devraient-ils pas lire le livre à voix basse au préalable ?

Autre activité menée au CDI dans le cadre de l'incitation à la lecture, la **participation au concours** EliZémoi, organisé par la médiathèque de Villeneuve d'Ascq et qui réunit autour de la lecture l'association BAVAR (Bibliothèques Associatives de Villeneuve d'Ascq Réunies), et les professeurs-documentalistes des collèges de la ville. L'objectif du concours est de décerner un prix à un auteur contemporain dont l'œuvre en compétition a été écrite il y a moins de trois ans. Ainsi, une sélection des huit titres en compétition est effectuée lors d'une réunion entre bibliothécaires et professeurs-documentalistes. Cette année, le thème du concours est l'humour. Mais le CDI n'y participe pas, pour deux raisons. La première étant que les travaux datant de juin 2004 ont fait prendre énormément de retard à la documentaliste, la seconde est que l'un des titres choisis ne convient pas à Mme Lerouge. Il s'agit d'un roman de Marie-Aude Murail, intitulé *Simple*, qui traite d'un adolescent ayant un frère aîné trisomique. A un passage du livre, le personnage titre,

se fait insulter. Et Mme Lerouge juge qu'entendre un trisomique se faire traiter de *"débile"* dans un roman peut déstabiliser, voire choquer les élèves.

L'année dernière, le collège avait participé au concours, sur le thème de Vivre Ensemble. Se crée alors, le temps du concours, un club lecture au CDI, réunions d'une heure deux fois par semaine, de petits groupes d'élèves, tous niveaux confondus, pour discuter des livres en compétition, des opinions, des impressions, parfois pour lire quelques passages à voix haute, histoire d'inciter ceux qui n'auraient pas lu tous les livres à s'y mettre. Parce que le but, il est évident, est de faire lire un maximum de livres aux élèves. D'ailleurs, Mme Lerouge trouvait dommage, presque injuste qu'à l'issue du concours, l'auteur élu par les élèves est le seul à être récompensé. Ne pas récompenser les élèves, selon la documentaliste, finalement, c'est injuste. Ils seraient peut-être davantage encouragés à lire la totalité des livres si, à la clef, les attendait une récompense. Récompenser pour lire, pour partager des expériences... Faut-il en arriver là?

1.3.3- Positionnement de ma mission.

Pour reprendre les termes de Mme Lerouge, ma mission consiste en une *"contribution à l'informatisation du fonds documentaire",* mission que je détaillerai dans une deuxième partie.

Selon le rapport Durpaire, la mission prioritaire pour tous les documentalistes est d'apprendre aux usagers à chercher pour s'informer et informer. Le développement du goût de lire doit surtout se faire en prévention de l'illettrisme.

Pour amener la problématique au cœur de laquelle se situe précisément ma mission, je reprendrai les termes du Comité de rédaction de la revue Inter-CDI, qui a mis le doigt sur l'une des principales préoccupations de Mme Lerouge : " *La tendance profonde qui domine depuis une quinzaine d'années consiste à renforcer l'offre de moyens documentaires, surtout par le biais des techniques électroniques d'information et de communication, mais cela se fait souvent au détriment de l'incitation à la lecture et de l'accès à toutes sortes de littératures. En somme, la situation actuelle tend à favoriser une conception utilitariste du CDI et à mettre en lisière l'accès à des fonds culturels insuffisamment présents sur le net. Or beaucoup de documentalistes sont entrés dans la profession en raison d'un goût affirmé pour le livre et l'écrit en général et, plus particulièrement, parmis certains d'entre eux, pour la littérature au sens large et l'animation culturelle.* "[11]

Comment allier les nouvelles technologies à l'amour du livre ? Comment promouvoir l'incitation à la lecture sans desservir l'utilisation des TICE ? Alors que j'étais chargée de l'indexation du fonds bibliothèque via le logiciel BCDI 2, l'objectif de ma mission s'est précisé : comment faire du champ résumé un outil d'incitation à la lecture ? Ma mission se positionne alors au cœur de l'éternelle et constante tentative de trouver un juste équilibre entre autonomie de l'élève et médiation du documentaliste.

[11] Inter-CDI, n° 193, janvier-février 2005

2-L'informatisation du CDI.

Comme il l'a été dit plus haut, l'environnement des professeurs-documentalistes a énormément changé sur **les quinze dernières années**, avec le développement des **nouvelles technologies de l'information de la communication** et, surtout avec l'émergence d'Internet dans les établissements scolaires à la fin des années 90.

2.1- L'informatisation des centres de documentation et d'information des collèges et lycées : Petit rappel historique[12].

Le documentaliste scolaire a, comme tout documentaliste, il va de soi, un fonds à gérer. Auparavant constitué de fichiers papier, depuis la fin des années 80, les centres de documentation et d'information des collèges et des lycées ont vu s'opérer petit à petit l'informatisation de leur fonds. La première étape, à cette époque, concerne bien davantage la gestion que la mise à dispostion de l'information pour l'usager. Le matériel monoposte isolé ainsi que la faible formation à la culture informatique font partie des raisons pour lesquelles la première phase de l'informatisation s'inscrit plus dans une **logique patrimoniale** qu'elle n'est orientée

[12] http://www.thematic74.fr/article.php3?id_article=198

vers l'utilisateur. De plus, à l'époque, l'informatisation est bien souvent perçue comme une occasion de dégradation de la qualité d'accueil au CDI.

Les documentalistes ont de plus en plus à cœur leur mission de formation à la recherche documentaire, et dans les années 90, obtiennent des postes en **accès libre pour les usagers**. Au moins un poste par centre, monoposte relié temporairement au poste gestionnaire pour avoir accès à la base de données. Puis, bientôt, il est possible de consulter la base de données du CDI en dehors même des heures d'ouverture. Le CDI améliore donc sa visibilité et continue de s'ouvrir sur son environement pédagogique.

La connexion des établissements scolaires à **Internet** se fait donc dans la continuité de la mission d'ouverture du CDI sur son environement. Mais, très vite, la profusion d'informations sur Internet pose des problèmes de repérage et d'organisation, alors que son contenu non vérifié est controversé. Sur Internet, tout le monde peut publier, tout et n'importe quoi.

Un point sur Internet et les jeunes.

Je me réfèrerai ici à une étude préparée pour le Réseau Education-Médias et le Gouvernement du Canada par Environics Research Group, Octobre 2001 "Jeunes Canadiens dans un monde branché. La perspective des élèves. "

"Quelle est l'ampleur du risque ? Quelques chiffres.

Il faut se tourner vers le Canada pour trouver une étude précise et représentative sur les utilisations d'Internet par les jeunes. Cette enquête a été menée auprès de 5682 jeunes de 9 à 17 ans de février à mars 2001. Notons que 99% d'entre eux utilisent Internet et 79% ont un accès à la maison. Les jeunes sont-ils critiques envers les informations trouvées sur Internet? 48% estiment qu'on ne peut pas se fier totalement à ce qu'on trouve sur la toile, 6% qu'on ne peut se fier à aucune information. 40% estiment qu'on peut se fier à presque tout. Les jeunes sont-ils réellement confrontés à la pornographie ? La moitié des sondés ont eu accès involontairement à un site pornographique. Un jeune sur quatre a reçu des documents pornographiques. Les jeunes sont-ils confrontés au racisme ? Un quart des sondés ont reçu des documents haineux, 20% ont visité un site haineux. Quelles rencontres avec Internet ? La majorité des jeunes soulignent qu'Internet est un grand instrument de socialisation. Mais 40% d'entre eux ont fait connaissance sur Internet d'une personne qui leur a demandé des renseignements comme leur photo ou leur numéro de téléphone. La moitié ont donné des renseignements. Un quart des sondés ont fait l'objet d'une demande de rencontre réelle et un sur dix a rencontré un correspondant Internet. 153 des 5682 jeunes ont fait une mauvaise expérience avec une personne dont ils avaient fait connaissance sur Internet."

Ces quelques stastistiques relativisent la peur des pédagogues, comme des parents, de voir les jeunes confrontés à un contenu malsain via Internet. Par ailleurs, il n'est pas aisé de jouer les surveillants lors des consultations Internet au CDI. D'une part, cela nécessiterait la présence d'une personne en permanence, ce qui est, disons-le, techniquement impossible, puisqu'avec une aide-documentaliste, on pense à peine pouvoir assurer un fonctionnement optimal du CDI. D'autre part, et c'est ce qui pose le plus problème, les élèves interprètent cette surveillance comme

une intrusion, leur autonomie tant prônée s'en trouve bafouée. Même lorsque le documentaliste se permet de faire quelques remarques pour guider l'élève dans sa recherche, il est associé à un gêneur.

Dans le cadre de certaines activités, comme les IDD ou les TPE, l'outil Internet est, pour les élèves, la première source d'informations.

La création des Itinéraires de découverte (IDD) au collège, des Travaux pratiques encadrés (TPE) au lycée, qui supposent que les élèves travaillent en groupe au contact de l'information, amènent donc des groupes d'élèves au CDI. Et ils s'aperçoivent, après le premier réflexe Internet, qu'ils ont la chance de pouvoir avoir recours à d'autres sources d'information, et surtout chose essentielle, à la médiation du professeur-documentaliste ou du professeur concerné par la matière étudiée. La question de savoir si les centres de documentation et les bibliothèques allaient finir par disparaître alors que les nouvelles technologies s'imposent petit à petit dans le paysage de l'information et de la documentation, a souvent été posée. Dans les discours les plus négatifs de certains documentalistes, on peut parfois sentir la peur de cette perspective. Mais, le rôle de médiateur que joue le professeur-documentaliste demeure essentiel dans le bon fonctionnement d'un CDI. Reste à trouver un juste équilibre, entre le **gestionnaire et le médiateur**.

Notons enfin, qu'à l'heure où l'on parle de Canal numérique des savoirs (CNS) et d'Environnement numérique de travail (ENT), bon nombre d'établissements scolaires sont loin d'avoir un réseau informatique fiable. Il n'incombe pas au documentaliste d'assurer la maintenance du réseau, mais à un chef de projet informatique, qui travaillerait en lien avec lui. Une situation, hélas, encore des plus rares.

2.2- L'informatisation du CDI du collège Camille Claudel.

Parler de mise en réseau, de création d'un site Web ou d'un Intranet dans certains établissements, cependant, ceci est loin d'être une situation généralisée à tous les établissements scolaires de France et de Navarre.

Dès notre première entrevue, en décembre 2004, la documentaliste m'annonce que le CDI a beaucoup de **retard**, mais elle le justifie ; outre les aides qu'elle a eu et qui finalement n'étaient pas tant des aides que des freins à l'avancement de son travail, qu'il fallait former et qui n'avaient aucune compétence en documentation, il y eu les travaux dont on a déjà parlé plus haut, qui ont obligé à la fermeture du CDI..

Ainsi, le premier problème soulevé a été celui du **matériel informatique**. Le nombre de postes est exactement de quatre, dans le CDI, une salle multimédia destinée aux activités de groupes et aux cours de technologie se trouvant juste derrière le CDI. Les postes du CDI, donc, datent d'une dotation pour le plus vieux de 1995, pour les autres, de 1998. Ils fonctionnent sont sous Windows 98, excepté le premier, encore sous Windows 95. Deux disposent d'une connexion Internet, mais l'état de l'un d'eux ralentit le chargement des pages et rend le travail laborieux.

La documentaliste m'explique qu'en juin 2004, elle a demandé l'attribution de quatre nouveaux ordinateurs, pour remplacer les plus vieux, mais qu'elle ne pourra bénéficier que d'une nouvelle machine qui sera livrée en janvier 2005, c'est-à-dire au début de mon stage.

Lorsque Mme Lerouge m'explique ma mission, compte tenu de la configuration matérielle du CDI, j'ai d'abord quelques hésitations ; elle a pris un retard considérable quant à l'informatisation du fonds documentaire, et ceci, en partie à cause des travaux qui ont eu lieu depuis juin 2004. Je serai donc chargée de continuer l'indexation de la partie bibliothèque du fonds, de sorte à rattraper le retard. Mais la documentaliste travaille encore avec la **première version de BCDI 2**, alors que la version 3 est disponible et utilisée dans d'autres CDI depuis 2000. Munie de BCDI depuis 1996, elle a obtenu BCDI 1 en dotation avec le premier ordinateur. Elle m'explique qu'auparavant, il n'y avait rien. D'ailleurs, le début de son utilisation de BCDI 1 a été laborieux. En mars 1996, alors qu'elle dispose du logiciel depuis février de la même année, elle est inspectée sur BCDI. Elle explique qu'à l'époque, elle n'a pas installé le logiciel, premièrement faute de temps, et argumente dans un deuxième temps qu'elle n'a aucune compétence en la matière. *" J'ai dû apprendre sur le tas, mais au début, je n'y connaissais strictement rien, j'ai dû m'adapter."* En 1997, le CDI fait l'acquisition de BCDI 2.

La documentaliste justifie ce retard par le fait que le budget, d'une part, soit trop mince, et les ordinateurs inadaptés, d'autre part – ce qui, en un sens rejoint la question du budget. Les travaux effectués dans les locaux du CDI ont également coûté beaucoup de temps et d'argent, et se sont donc faits, en quelque sorte au détriment de son informatisation.

Le fonds documentaire compte près de 5500 ouvrages enregistrés, sans inclure les revues, autres que les Bulletins Officiels. Parmi ces 5500 titres, 2700 constituent le fonds bibliothèque, les bandes dessinées, considérées comme une

catégorie à part, sont elles au nombre de 390. A l'heure où je commence mon stage, seul le fonds bibliothèque commence à être indexé. La documentaliste considère son informatisation comme prioritaire, puisque les élèves empruntent régulièrement. Au 13 janvier 2005, donc, au tout début de mon stage, 456 titres ont été indexés. Sur les huit dernières années, **moins d'un douzième du fonds documentaire a été informatisé**. La plupart des notices déjà rédigées sont incomplètes, les parties thésaurus et résumé, négligées, faute de temps. L'ordinateur sur lequel est installé BCDI ne dispose pas d'une connexion Internet, ce qui rend impossible l'importation de notices via le Net. Qui plus est, l'on m'a prévenue, il est vieux, et parfois, facétieux. Dès lors, il est clair que l'intérêt du stage ne relèvera pas de la course à l'informatisation, impossible dans les conditions précédemment citées, mais justement qu'il sera d'observer et de comprendre le fonctionnement d'un CDI qui, d'après la documentaliste elle-même, a près de dix ans de retard.

Je commence donc le stage dans ces conditions.

De BCDI 2 à BCDI 3

BCDI 3 est sorti sur le marché en 2000. Il a remplacé BCDI 2 qui n'a pas été validé pour fonctionner sous Windows 2000, ni sous Windows XP. Il est donc peu prudent d'installer BCDI 2 sur de nouvelles machines. Pourtant, le 24 janvier 2005, alors que le CDI est livré d'un nouvel ordinateur qui fonctionne sous XP, le technicien du rectorat installe l'ancienne version de BCDI 2 sur la nouvelle machine, minimisant les risques dont lui parle la documentaliste. L'ordinateur sur lequel était installée la base de données jusqu'alors était le plus vieux, et, comme nous l'avons vu plus haut, ne pouvait être connecté à Internet. Enfin, nous avons pu, dès lors que nous avons

pu disposer du nouveau matériel, télécharger la mise à jour de BCDI 2, et importé des notices téléchargeables au format BCDI.

Le 8 avril, **le CDI est livré du logiciel BCDI 3 v 1.21**, qui sera installé le 25 avril. En dehors du fait que l'ergonomie de la nouvelle version du logiciel est nettement plus confortable que celle de la précédente : les champs vert turquoise de BCDI 2 sont par ailleurs assez fatigants au bout d'une journée de saisie de notices, l'intérêt à passer de la version 2 à la version 3 est à la fois technique, et pédagogique;

- ✓ Les modes de recherche et d'affichage des résultats sur BCDI 3 sont plus proches de ceux des **moteurs de recherche** sur Internet et permettent ainsi la mise en œuvre d'un apprentissage de la recherche documentaire par les élèves plus cohérent.
- ✓ La gestion des ressources numériques par le logiciel permet au documentaliste de proposer à toute la communauté scolaire un portail documentaire pour l'établissement en signalant outre les ouvrages présents physiquement au CDI, les pages web sélectionnées par les enseignants pour leur intérêt et les ressources pédagogiques (cours, fiches d'exercices) produits par les professeurs.

De toute évidence, à l'heure où j'écris ces lignes, le logiciel vient d'être installé, et l'informatisation du CDI se résume encore à une informatisation progressive du fonds documentaire, pour être plus exacte, du fonds bibliothèque. La base de données est loin d'être consultable par les élèves, même si BCDI 3 est installé en réseau sur les autres ordinateurs.

Au niveau de l'ergonomie, j'ai trouvé intéressant de montrer quels écrans apparaissent lors d'une recherche en mode simple.

Exemple sur BCDI 2 (les champs, lors de la consultation élèves, sont de couleur jaune, ils sont vert turquoise lors de la consultation gestionnaire de même que lors de la saisie.)

Notices : Edition (Fiche existante): ..\DEMO. 1/ 2

Type Notice: Article | Niveau | Page complémentaire

Titre: Les îles, laboratoires vivants de l'évolution

Auteurs

Document: Le Monde 16207

Nature: Documentaire | Séquence: 22 | Forum

Liaison 1 | Liaison 2

Résumé: Le Muséum d'histoire naturelle consacre une exposition aux espèces animales et végétales des îles (de la Polynésie aux Kerguelen) qui constituent des réserves naturelles pour la faune et la flore menacées. Quelques cas.

Thésaurus: animal / plante / animal en voie de disparition / île / milieu insulaire / 1990- /

Mots clés

Divers

Support : Périodique; Collection : Le Monde; Date : 05/03/1997; Nb. Exe. : 1;
1 exemplaire(s) disponible(s) : En-service; documentation;

Table
Contient
Débute

L'écran de consultation prend la même forme que l'écran de saisie. Les champs sont délimités de la même façon. Il n'existe donc pas d'écran spécifique à la consultation. Aucune attention particulière n'est portée à la façon dont l'usager va lire la notice. L'usager, ici, est placé au même rang que l'indexeur. La disposition donne presque l'impression que l'usager peut modifier les champs s'il le veut.

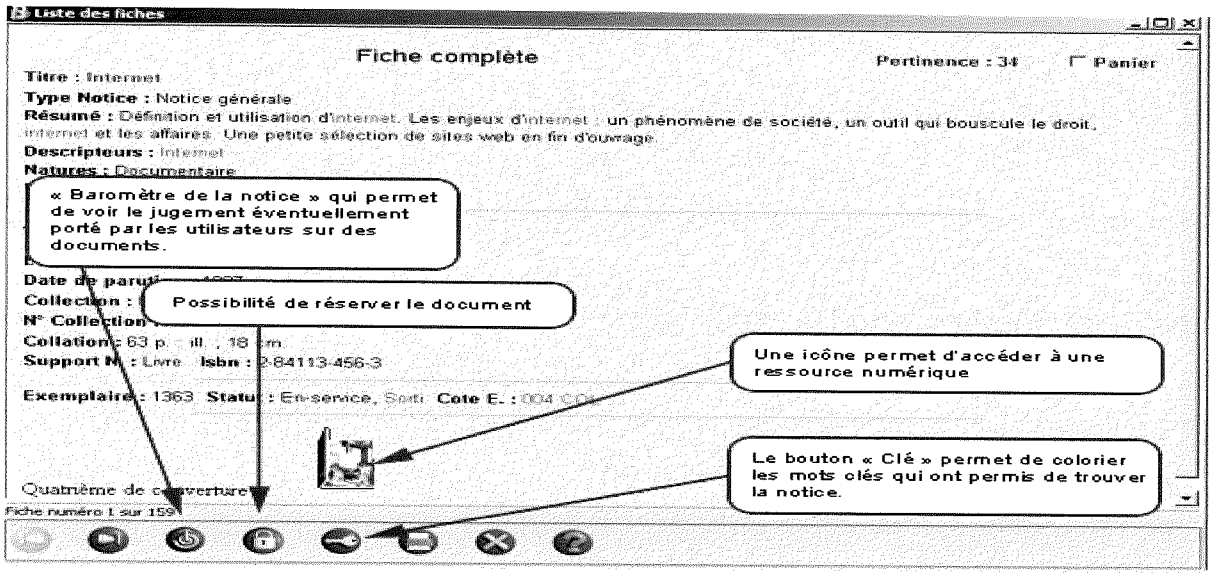

Ci-dessus, donc, l'écran de consultation sur BCDI 3.

Ici, en revanche, on remarque que la notice se présente sous la forme d'une fiche descriptive, à bien différencier de l'écran de saisie, qui à peu de choses près (les couleurs, plus douces, et certaines options) se présente comme celui de BCDI 2. Cette différenciation témoigne **d'une place accordée à l'usager mieux définie**. Par ailleurs, il a ici différentes possibilités dont il ne disposait pas avec BCDI 2 ;

Comme indiqué ci-dessus, certains onglets lui permettent :

✓ d'accéder à des avis d'autres usagers sur le document consulté

✓ de réserver le document

✓ d'accéder à une ressource numérique

✓ de colorier les mots-clés qui lui ont permis de trouver la notice

L'autonomie donnée à l'usager est donc plus importante qu'avec BCDI 2 ; la notice apparaît suite à une recherche par mot-clés, afin de familiariser l'élève avec les moteurs de recherche sur Internet.

Lorsqu'ils doivent emprunter un livre, ou trouver ce qui correspond à leur requête, ils ont à leur disposition un classeur qui classe les romans par genre, par sujet : amour, amitié, adolescence. Ou ils peuvent demander conseil à la documentaliste. De même, **le système de prêts-emprunts se fait toujours par fichiers papier**. Outre les fiches par livre, pour chaque élève, est créée une fiche qui liste ses emprunts, de son entrée à sa sortie du collège, sorte de carte personnalisée manuelle. Mme Lerouge m'a d'ailleurs parlé d'une de ses collègues à Lesquin qui, outre un système de prêts-emprunts informatisé, a conservé son système de fiches papier. En cas de panne, c'est un système, selon, elle, très judicieux ; les élèves ne possèdent plus de fiches papier, mais les fiches par livre sont conservées, en plus des notices informatiques.

2.3- Indexer via BCDI 2

Ma mission a été fixée dès le premier entretien avec le professeur-documentaliste : contribuer à l'informatisation du fonds documentaire, en me chargeant principalement du fonds bibliothèque.

Mon stage a commencé le jeudi 13 janvier 2005. Durant la matinée, j'ai étudié les procédures de saisie sur BCDI 2 à l'aide du classeur d'installation et de mode d'emploi. Mais ayant déjà été familiarisée quelque peu avec les procédures de saisie sur les bases de données documentaires, notamment l'année précédente avec BCDI 3, et surtout durant le premier semestre avec Alexandrie, je n'ai pas eu trop de

difficultés à comprendre la procédure, et dès le début de l'après-midi, j'ai pu commencer la saisie.

En quelques points, et à l'aide de quelques écrans, voici les principales caractéristiques de la saisie documentaire sur BCDI 2 :

Nous avons vu plus haut comment se présente un écran de consultation de notices. Pour la **saisie**, l'écran est sensiblement le même.

Documents : Edition (Fiche existante): ..\DEMO.

Document	La raison gourmande : philosophie du goût		
Cote	100 ONF		
Support	Livre	Liaison	www.culture.fr
Standard		Langue	
Isbn	2-246-48731-5	Type Prêt	Livre
Issn	0335-6809	Temporaire	Non
Editeur	Grasset et Fasquelle		
Collection	Figures		
N° Collection	72	Coût	Date
Divers			
Collation	267 p. : couv. ill. en coul. ; 21 cm		
Notes	Bibliogr., 6 p.		
Nb. Exe.	1	Doc. saisi le 14/05/1998	Notice associée / Exemp. associé

Table | Panier | Dupliquer | Ranger | Retourner | Préc | Suiv | Sortir | Aide

Avant toute chose, il est nécessaire de **remplir le champ document**, comme ci-dessus. Lorsque cette tâche est terminée, un clic sur l'onglet "Ranger", et le champ titre se remplit automatiquement :

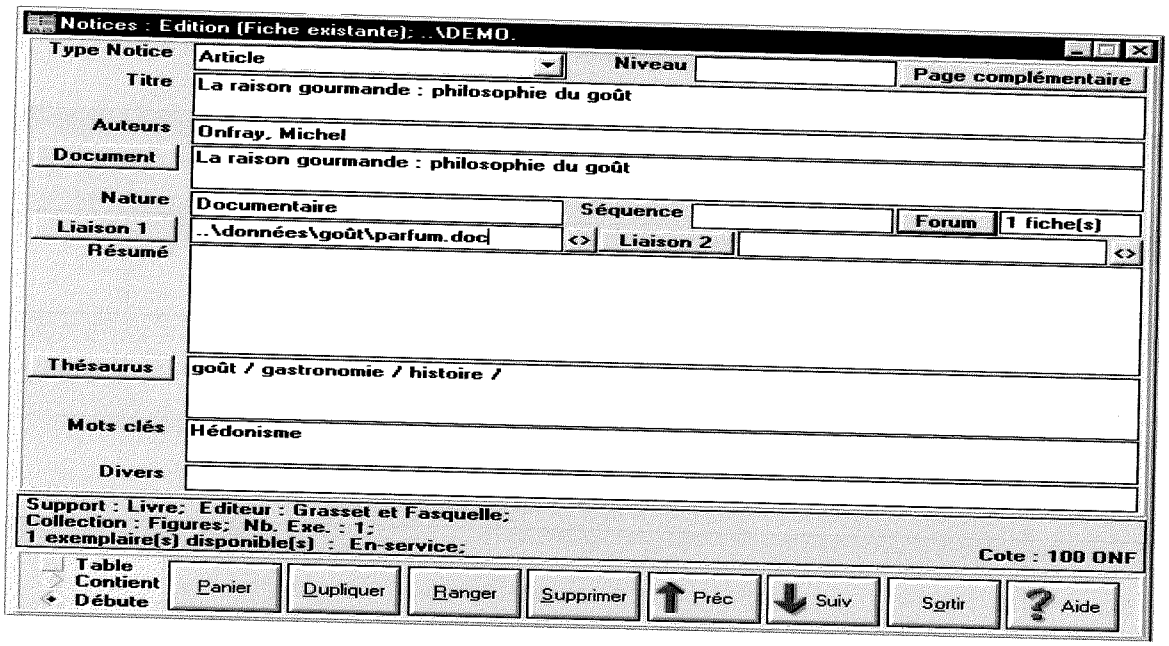

BCDI est un logiciel de recherche documentaire plein texte, c'est à dire que lors de la requête, le logiciel effectue la recherche sur tout le texte, notamment sur les mots du titre, de l'auteur, du résumé, les descripteurs, et les mots-clés.

BCDI 2 fonctionne avec le **thésaurus Motbis 3**, qui est le thésaurus encyclopédique de l'Education nationale. L'onglet "Thésaurus" donne accès aux 10668 termes (8114 descripteurs et 2554 non-descripteurs), auxquels le CRDP de Poitiers a ajouté 2405 identificateurs complémentaires (noms de personnes et de sites) appelés ID-MEMO.

Lorsque les descripteurs ne permettent pas d'exprimer le contenu du document, il est possible alors de remplir le champ "mots-clés", en langage naturel.

Le résumé.

Il s'agit d'un résumé de 512 caractères au maximum, soit une soixantaine de mots. En règle générale, il s'agit d'un résumé analytique, qui se limite à rendre

compte du contenu du document de la manière la plus objective qui soit. Il ne doit être ni critique, ni incitatif. Il doit également éviter les polysémies et les homographies pour faciliter les recherches en mode plein texte. Représentation abrégée d'un document, il doit être concis et refléter, sans interprétation ni critique, son contenu, de manière à ce que le lecteur puisse juger de la pertinence du document par rapport à ce qu'il recherche.

Rappelons avant toute chose, que je n'ai indexé que des œuvres de fiction. Le jour de mon arrivée en stage, et donc le jour où j'ai commencé à saisir les notices, s'est posée la question : comment remplir le champ résumé ? La documentaliste m'a alors conseillé de recopier les résumés qui se trouvent en quatrième de couverture. En effet, la technique habituelle, et beaucoup plus rapide, qui permet d'importer des notices via Internet téléchargeables au format BCDI, était rendue impossible par le fait que l'ordinateur sur lequel se trouvait la base ne disposait pas d'une connexion Internet. Dérogation à la règle ; le résumé sur la quatrième de couverture est loin d'être simplement informatif. Dans la plupart des cas, marque éditoriale oblige, il est incitatif. **Une œuvre de fiction doit-elle être indexée comme n'importe quel autre document ?** La mission d'incitation à la lecture qui, entre autres, incombe au professeur-documentaliste, ne peut-elle pas s'exprimer ici ?

3-Résumés et incitation à la lecture.

Ma mission, comme il l'a été signalé plus haut, consiste en l'indexation du fonds bibliothèque du CDI. Même si les ressources du CDI sont également à la disposition des professeurs, quoiqu'ils en semblent peu convaincus, j'ai choisi d'axer ma réflexion sur les élèves, sur leur **pratiques de lecture**, afin de définir au mieux quelle position adopter lors de la rédaction des résumés. Avant de nous pencher sur la question centrale de la **rédaction des résumés de fiction et de leur analyse**, il serait de bon ton de faire un point sur le CDI, en tant qu'espace de lecture.

3.1- La lecture au CDI.

La circulaire de 1986 définit le CDI comme : *"un lieu de rencontres et d'échanges que les élèves fréquentent volontiers, soit pour rechercher des informations nécessaires à leur travail, soit pour le plaisir de lire et de découvrir. Il conviendra donc de veiller à ce que le fonds documentaire soit suffisamment riche et diversifié pour répondre aux besoins et aux curiosités des élèves, contribuant ainsi à réduire les inégalités face aux livres et, de façon générale, aux sources d'information."*

C'est dans cette optique que les CDI ont constitué un fonds bibliothèque diversifié, ne comportant plus seulement les "morceaux choisis", les œuvres au

programme, mais des œuvres de **littérature de jeunesse**. Œuvres peu considérées par les programmes car dites **faciles et populaires**, elles ne nécessitent en l'occurrence aucun accompagnement pour parvenir à une bonne compréhension de la part de l'élève. Elles participent donc au développement de son **autonomie**, et à une appréhension différente de la lecture. Le CDI devient un endroit, au sein de l'établissement scolaire, où la lecture peut devenir plaisir, où la lecture est déscolarisée. Par son offre d'un fonds bibliothèque à l'écoute de ses usagers, le CDI devient un lieu *"de connaissance du monde, des autres et de soi-même "*, un lieu *"de re-connaissance identitaire et sociale."*[13]

Par ailleurs, dans cet espace où la lecture ne fait l'objet d'aucune sanction scolaire, le documentaliste, à la croisée des chemins entre professeur et bibliothécaire, doit alors agir plus en médiateur, et accompagner l'élève dans ses activités de lecture, qu'en prescripteur de lectures.

Au CDI du collège Camille Claudel.

Le fonds bibliothèque, comme nous l'avons vu plus haut, représente donc la moitié du fonds total. Physiquement, il est organisé en un coin lecture, un peu en retrait du reste du CDI. Doté de chauffeuses ainsi que d'une large table autour de laquelle les élèves peuvent se réunir, il comporte deux bibliothèques, disposées de chaque côté de la pièce, qui se font face. Les livres sont classés selon les système de la Dewey : 8, pour littérature, ensuite les 3 premières lettres du nom de l'auteur, après quoi vient l'initiale du titre.

[13] LORANT-JOLLY, Annick. Des espaces de transition : la BCD et le CDI. In DEMOUGIN, Patrick, MASSOL, Jean-François (dir). *Lecture privée et lecture scolaire, La question de la littérature à l'école.* p. 75

Le plus souvent, puisque, les élèves n'ont pas encore accès à la base de données BCDI, le choix du livre se fait à même le rayonnage. Parfois, le classeur vert est d'un intérêt certain, et guide l'élève dans sa recherche. Il est également fréquent que l'élève repère un auteur qu'il a déjà lu, et emprunte un autre de ses ouvrages. Ou, lorsqu'il a le temps, il fait un petit tour de rayon, la tête penchée, à chercher sur la côte un titre qui attire son attention.

Toutefois, il arrive, et cela régulièrement, que les élèves aient à emprunter un roman en vue d'une réflexion en classe. A partir de la classe de 4ème, surtout, les élèves commencent à se familiariser avec ce qu'on appelle **les classiques**. Ils étudient d'abord des extraits en cours, puis, passent à la lecture d'un roman dont ils doivent rendre une fiche de lecture.

Dans le courant du mois de janvier, un professeur de français a chargé Mme Lerouge de réunir pour elle un ensemble de romans sur le thème de l'amour dans la littérature classique, pour une classe de 3ème. Elle avait fait quelques suggestions, auxquelles j'ai ajouté les miennes. Au final, la liste était composée, entre autres, des ouvrages suivants :

- GIDE, André. *La symphonie pastorale*
- STENDHAL. *La chartreuse de Parme*
- STENDHAL. *Le rouge et le noir*
- BRONTE, Emily. *Les hauts de Hurlevent*
- BALZAC. *Le lys dans la vallée*
- BRONTE, Charlotte. *Jane Eyre*
- MAUPASSANT. *Bel-ami*

- COLETTE. *Le blé en herbe*
- FLAUBERT, Gustave. *Madame Bovary*
- BALZAC. *Eugénie Grandet*
- MERIMEE, Prosper. *Carmen*
- TOURGUENIEV. *Premier amour*
- ALAIN-FOURNIER. *Le Grand Meaulnes*

Les élèves sont donc passés par petits groupes choisir, parmi la sélection ci-dessus, le livre qu'ils allaient avoir à lire et étudier ensuite. Il y a eu quelques réflexions amusantes : " *Tu as vu celui-là? On dirait une bible!* ", à propos de la *Chartreuse de Parme*, et quelques tentatives d'échapper à la tâche : " *Madame, est-ce qu'on peut emprunter un livre qui n'est pas dans la liste?* ". Certains sont même revenus plusieurs fois, pour changer. Et ce n'est pas peu dire de dire qu'ils avaient l'air accablé.

Pourtant, les œuvres classiques font partie du patrimoine culturel, et au cours de leur scolarité, ces élèves vont être amenés à en lire. Et c'est indéniable, le classique fait peur. La taille, les petits caractères. On m'a parlé également de la couverture. Pas très colorée, elle ne donne pas envie. Le classique, à l'inverse des œuvres de littérature de jeunesse, ne cible pas précisément la population adolescente. Il peut s'adresser à des élèves de 3ème, comme à des enseignants, à des étudiants, à un public adulte.

La stratégie éditoriale propre à la littérature de jeunesse n'est évidemment pas de mise avec les classiques. La quatrième de couverture est un élément important

dans l'intérêt que peut susciter un bouquin. Lors des entretiens avec les élèves, ils ont d'ailleurs reconnu y accorder un certain crédit.

Dans la mesure où Mme Lerouge a choisi de s'appuyer sur la quatrième de couverture des ouvrages du fonds pour en construire les résumés qui apparaîtront lors de la consultation des notices par l'usager, il serait intéressant de s'attarder sur l'un des éléments principaux de l'objet-livre : la quatrième de couverture[14].

3.2- Quatrièmes de couverture...

L'objet-livre, dans sa matérialité, guide les lectures. Evidemment, la première de couverture, avec toute sa dimension icônique, a un impact indéniable sur le lecteur. Toutefois, il a été observé que la quatrième de couverture occupe une place de première importance dans le choix du lecteur, dans sa décision d'acheter, essentiellement, comme dans sa décision de lire.

A la différence du résumé typique, que l'on trouve dans la note de synthèse, ou du résumé scolaire, le résumé de la quatrième de couverture n'a pas pour fonction de se substituer à la lecture du livre-même.

D'autre part, il n'est jamais impartial, objectif, purement informatif. Il ne se contente pas simplement de rendre compte du contenu du document. Au contraire, il

[14] REUTER, Yves. La quatrième de couverture : Fonctions des résumés. In CHAROLLES, Michel, PETITJEAN, André. *L'Activité résumante, le résumé de texte : aspects didactiques*. Metz : Université de Metz : diff. "Pratiques", 1992. p. 221-245

est incitatif, son but premier étant de piquer la curiosité du lecteur assez pour qu'il ait envie de lire le livre.

En général, il est constitué sur un **schéma type** ; Centré sur l'histoire, qu'il ne réduit pas dans son ensemble, il s'attarde surtout sur le début, le but étant de *"poser le problème"*. Il donne un aperçu de l'atmosphère du roman, nomme clairement les héros, de même qu'il annonce le genre, de manière plus ou moins explicite. Dans nombre de résumés observés, par là, j'entends surtout les œuvres de littérature de jeunesse, le schéma est donc le suivant : Le décor est planté rapidement, les personnages, nommés. Survient alors l'élément perturbateur, introduit par un marqueur, tel que : mais, lorsque. Et le résumé s'achève le plus souvent sur des **points de suspension**, marqueur explicite du suspense. Les mêmes conclusions ont été tirées d'une étude de 1985 concernant la nouvelle collection Harlequin, qui, à l'époque, ciblait un jeune public scolaire féminin.

Cependant, la quatrième de couverture ne comporte pas systématiquement un résumé de ce type. Il arrive très souvent que le lecteur trouve au dos du livre un **extrait**, le plongeant ainsi directement au cœur de l'intrigue. On pourrait se laisser aller à imaginer qu'un extrait est moins incitatif qu'un résumé, puisqu'après tout, il ne s'agit que des mots-mêmes de l'auteur. Or, il n'en est rien. En premier lieu, le choix de l'extrait n'est jamais anodin, il s'agit souvent d'un passage-clef de l'histoire, qui va interpeler le lecteur. En revanche, cet extrait ne se situe généralement pas au début, comme on l'a vu pour le résumé, mais au cœur-même de l'intrigue.

Deuxième point important, l'extrait n'est pas un extrait pur et simple, à proprement parler. Il est, le plus souvent, modifié, et réduit de manière à en venir au plus important. Ainsi, les pronoms deviennent des noms, les descriptions sont éliminées, ainsi que tout ce qui ne se rapporte pas directement à l'intrigue et aux personnage principaux.

Recopier les quatrièmes de couverture pour gagner du temps, du moins s'en inspirer fortement. Mais le public auquel s'adresse un livre n'est pas le même partout. Un roman de Gudule s'adressera à des jeunes adolescents qu'ils soient chez eux, ou dans un CDI, certes. Mais un Balzac, ou un Zola, dont certains sont au programme de 3ème, peut s'adresser à différents publics. Des étudiants, comme des enseignants, comme des collègiens de 14 ans. Et le résumé de la quatrième ne s'adresse donc pas spécifiquement aux élèves du CDI. Que faire, dans ce cas, recopier un résumé jugé tout de même trop difficile d'accès ? Et lorsqu'il s'agit d'un extrait, le recopier est-il forcément une bonne idée ? Un résumé sur la quatrième de couverture, demeure un minimum informatif, il situe l'intrigue, explique un minimum de choses. L'extrait, et sa manière d'entrer dans le vif du sujet pour toucher le lecteur, est rarement informatif. Doit-on le recopier tout de même ? Quelle sera la réaction de l'élève à la lecture du résumé? Quelle réaction est-ce que, moi, qui écrit ces résumés, j'attends de l'élève ?

Résumer ne se limite pas à réduire le contenu d'un livre en 512 caractères maximum.

3.3- Résumés de fictions.

Afin d'éclairer ma propre analyse des résumés de fictions, j'ai pensé qu'il serait intéressant de faire un point sur l'activité-même de résumer, comme activité psychologique et sociale.

3.3.1- L'activité de résumer.

Cette partie s'appuie essentiellement sur une analyse de l'activité de résumer, trouvée dans le chapitre intitulé "L'engagement du sujet dans le résumé de texte", dans *l'Activité Résumante*, paru sous la direction de Michel Charolles, et d'André Petitjean.

L'analyse de l'activité de résumer s'appuie sur le concept d'interaction, l'un des concepts phares de la **Psychologie Sociale**. Il établit qu'un sujet ne pratique aucune activité, en tant que "sujet isolé", mais que toujours il agit en tant que "sujet social", c'est à dire en fonction de son environnement.

En effet, même le résumé le plus objectif qui soit reste le travail d'une personne, qui s'adresse à une autre personne, dans des conditions, et dans un but donnés. Le "résumeur" n'écrira pas le même résumé de la même œuvre selon qu'il le fait pour un ami dans le cadre privé, ou pour des élèves avec lesquels il travaille. Un professeur-documentaliste ne résumera pas de la même manière un roman de Zola pour les élèves, qu'un étudiant en vue de le rendre à un professeur. En bref, et je

citerai les auteurs de ce chapitre : " *C'est bien le statut du résumeur et du destinataire qui sont en cause dans l'activité mobilisée pour élaborer un résumé.* "

Ainsi, lors de l'indexation du fonds bibliothèque, au moment de remplir le champ résumé, j'ai choisi de ne pas m'en tenir aux résumés des quatrièmes de couverture lorsque ceux-ci ne convenaient pas à l'idée que je me faisais de la réception de l'information, lorsque les élèves viendraient consulter la base. J'ai décidé de résumer pour eux, et en fonction d'un but précis qui ne se limiterait pas à informer les élèves de ce qui se trouve dans la bibliothèque de leur CDI : l'incitation à la lecture.

3.3.2- Résumer pour les élèves du CDI.

3.3.2.1- Le champ "résumé".

Lors de l'indexation, dès le début, le champ " résumé " m'a posé problème. Qu'y écrire ? Mme Lerouge me conseille de recopier le résumé de la quatrième de couverture, mais en a-t-on le droit ? Un peu hésitante, je préfère le modifier dès que j'en ai l'occasion. Très vite, certains livres ont posé problème : un résumé trop compliqué, une critique littéraire ou promotionnelle en guise de résumé, un extrait peu parlant. La documentaliste ne voit pas d'objection à laisser ce champ vide, et me conseille d'en faire autant lorsque j'ai un problème. Le nombre de titres à indexer est énorme ; elle juge que les résumés qui posent problème pourront être rédigés au fur et à mesure, une fois que l'informatisation du fonds sera bien avancée. Cependant, remplir à-demi des notices me gêne un peu, même si ce n'est que temporaire. Lors

de mon premier rendez-vous avec mon tuteur universitaire, ma mission est alors fixée : étudier la condensation du roman dans le cadre de l'informatisation du CDI. Le champ résumé prend alors toute son importance.

3.3.2.2- Paroles de professionnels.

L'indexation du roman est un sujet à controverse. Sur quel mode écrire le résumé ? Doit-on traiter la fiction comme le reste du fonds, par souci d'objectivité ? Des questions auxquelles ont tenté de répondre l'association GREDIN[15], composée de documentalistes du CRDP, en indiquant aux documentalistes de la région Nord Pas de Calais la marche à suivre pour **l'indexation de la fiction**.

Une fois dans le champ "Nature" précisé qu'il s'agit d'un roman, la première chose que doit comporter le résumé, avant d'entrer dans la présentation du contenu-même, est le genre.

Toujours en gardant en mémoire que ce champ doit être rempli de manière à faciliter la recherche plein texte de l'élève, on peut ensuite rédiger le résumé du livre, qui pourrait comporter des indications[16] sur :

- les personnages : principaux, secondaires, métiers, types, points de vue, attitudes face à l'existence, statut, narrateur, psychologie, antihéros, caricature...
- le cadre spatio-temporel : lieu, époque, milieu de vie, milieu social, contexte général, anachronisme, durée...
- l'action : activités, loisirs, comportement social...

[15] Groupe Régional d'Echanges de Données Informatisées Normalisées
[16] GREDIN. *Dossier à l'attention des documentalistes pour le traitement documentaire de la fiction et l'échange de données informatisées avec BCDI.* Novembre 1998

- les idées : valeurs, rêves, modèles, souci, angoisse...
- les sentiments : personnalité, relations entre les personnages...

Remarquons que le résumé, ici, se veut riche en détails, mais ne fait pas mention de l'élément perturbateur, pourtant générateur de suspense.

Par la suite, il est proposé d'ajouter, toujours dans le champ " résumé " certains éléments qui pourraient intéresser le lecteur, tels que :

- le registre, ou le ton : persuasif, informatif...
- la légitimité du texte : il a obtenu un prix littéraire, ou c'est une référence sur tel sujet.
- la langue d'écriture, la culture de référence : traduit de, écrit en, paru en...
- le mouvement littéraire dans lequel l'œuvre s'inscrit

Certes, ce sont des suggestions des plus judicieuses, cependant sans doute plus pertinentes en lycée qu'en collège, où les élèves se préoccupent plus du contenu du livre que du contexte de sa production-diffusion. De plus, il ne faut pas négliger que le champ "résumé" compte un nombre délimité de caractères.

Voici le résumé proposé pour *Fahrenheit 41*, de Ray Bradbury :

" Science-fiction. Montag est un pompier du futur. Son travail : brûler les livres. Jusqu'au jour, refusant le bonheur obligatoire, il se met à lire un livre. Il rêve d'un monde perdu où la littérature et l'imaginaire ne seraient pas bannis. Dans cette dictature, l'anticonformisme et la liberté de pensée sont interdits. Devenant du coup un dangereux criminel traqué par la police... [Publié en 1953. Traduit de l'américain par Jacques Chambon et Henri Robillot. Dossier.] "

On remarque ici l'introduction de l'élément perturbateur, et des points de suspension, dont on a vu plus haut, qu'ils étaient un marqueur classique du suspense.

3.4- Analyse de résumés.

Ma réflexion autour de la question des résumés a été déclenchée lors de la venue des élèves de 3ème dans le cadre de leurs travaux sur la littérature classique.

Puisqu'il m'était recommandé de m'appuyer sur les quatrièmes de couverture pour remplir le champ "résumé", j'ai d'abord procédé à une étude comparative des quatrièmes de couverture des œuvres de littérature de jeunesse et des œuvres dites classiques.

Pour les œuvres de littérature de jeunesse, il est aisé de dresser **un profil type de la quatrième de couverture.**

Lorsqu'il ne s'agit pas d'un extrait, le résumé est constitué sur le modèle de la collection Harlequin de 1985, évoquée dans la partie consacrée aux quatrième de couverture :

- Les héros sont nommés et les liens entre eux sont présentés
- La situation initiale, ainsi que le cadre spatio-temporel sont définis
- L'élément perturbateur est introduit par un marqueur de type : mais, lorsque...
- Dans la majorité des cas, on peut noter la présence des points de suspension pour clore le résumé, en guise d'incitation à poursuivre.

Ainsi, l'on peut remarquer que le modèle de résumé proposé par le CRDP est semblable à celui-ci.

La collection Harlequin, on l'a vu, s'adresse à un public jeune et féminin, les œuvres de littérature de jeunesse, dans des éditions comme Pocket junior, Folio junior, Cascade..., **ciblent un public** entre 9 et 16 ans, selon les collections.

A contrario, les œuvres dites classiques s'adressent à **un public plus hétérogène**, dans un contexte scolaire, comme pour le plaisir, ce qui pourrait expliciter la sobriété des quatrièmes de couverture.

Voici le résumé présent sur la quatième de couverture de *Jane Eyre*, de Charlotte Brontë, dans son édition en Livre de Poche :

" Le vent dans les landes désolées a creusé l'âme des sœurs Brontë. Seules, elles se sont inventées une compagnie, célibataires, elles ont rêvé l'amour. Publié en même temps que le livre de sa sœur Emily, Les Hauts de Hurlevent, *le roman de Charlotte connut d'emblée un immense succès.*

Une jeune gouvernante aime le père de ses élèves et est aimée de lui. Mais elle résiste à cet amour, découvrant avec horreur l'existence de la première femme de Rochester, pauvre folle enfermée par son mari. L'histoire, qui trouve son origine dans la jeunesse tourmentée de son auteur, fait se succéder coups de théâtre et de passion, fuite éperdue dans les landes et sens du devoir jusqu'à l'héroïsme.

Jane Eyre *est l'un des plus beaux romans d'amour anglais du XIXème siècle. Tout y est romantique et tout y est vrai. Jane Eyre, c'était Charlotte Brontë elle-même. "*

Dans le cas présent, le résumé du livre tient sur 3 lignes à peine. L'héroïne, dans le résumé, n'est pas nommée. En lisant la quatrième de couverture, un élève m'a avoué qu'il *" y avait quelque chose qui clochait "* : On se doute que Rochester est le père des élèves, mais ce n'est pas clairement énoncé. Le même élève a reproché au résumé de dévoiler trop de l'intrigue.

Par ailleurs, il s'agit plus d'un parallèle entre la biographie des sœurs Brontë, et le style du roman. Les dernières lignes, sous forme d'encensement, visent à inciter à la lecture de l'œuvre. Le résumé d'un livre de Gudule[17] se suffit à lui-même ; sa forme, son style, la ponctuation, sont autant d'éléments d'incitation à la lecture qui ne nécessitent pas l'aide d'un commentaire encenseur.

Ainsi, pour l'indexation de la fiction sous BCDI 2, j'ai choisi de remplir le champ "résumé" sur le modèle des quatrièmes de couverture des œuvres de littérature de jeunesse. Pour les romans qui ne nécessitent aucune intervention, je recopie le résumé tel quel. En revanche, je procède à la réécriture des résumés dans le cas où la quatrième de couverture est constituée d'un extrait, ou d'un résumé d'un autre type ; Le plus souvent, il s'agit des classiques.

Dans certains cas, j'ai déjà lu le livre, et je peux donc écrire le résumé sans avoir recours à aucune autre ressource, c'est d'ailleurs ainsi que j'ai procédé pour les résumés de nombreux classiques. Je nomme les héros, présente leur situation, introduis l'élément perturbateur, et le plus souvent, je termine sur des points de suspension.

[17] auteur à succès pour la jeunesse

Cependant, il arrive le plus souvent que le livre me soit inconnu, et que les informations sur la quatrième de couverture soient insuffisantes. Dans ce cas, j'ai recours à **une recherche par mot-clés sur Google**. Le titre du livre entouré de guillemets me renvoit le plus souvent vers des sites de vente de livres, tels que Amazon, sur lesquels je trouve rarement un résumé. Mais parmi les réponses à ma requête, je trouve généralement un résumé détaillé de l'œuvre sur les sites suivants :

- www.ricochet-jeunes.org/sommaire.asp
- www.evene.fr
- www.livres-a-gogo.be

Après lecture de ce résumé, je peux donc me lancer dans la rédaction du résumé ; Aujourd'hui, l'informatisation du fonds s'élève à **1080 notices**, quasiment toutes dotées d'un résumé.

Voici le résumé de *Jane Eyre*, tel qu'il est écrit dans la base de données BCDI :

" Amour. Jane Eyre, orpheline misérable, est engagée comme gouvernante chez un homme sombre et taciturne, Mr Rochester. Elle s'éprend de lui, et il répond à cet amour ; Bonheur inespéré ! Hélas, Jane ne se doute pas qu'un douloureux secret habite la demeure de Rochester et qu'un drame se prépare... "

Les notes entre crochées suggérées par le CRDP ne figurent pas dans le champ "résumé", mais dans le champ "notes" lors de la saisie de document.

Quant au résumé de *Jane Eyre*, je l'ai rédigé, non pas d'après des ressources Internet, mais d'après ma propre lecture, il y a quelques années.

Jane Eyre est un roman qui figure au programme de 3ème. Ainsi, les deux élèves de 3ème auxquels j'ai soumis la lecture du résumé que j'ai écrit comme celle

de celui de la quatrième de couverture, ont été unanimes : Même si l'histoire ne leur plaît pas, ils sont bien plus enthousiasmés par le résumé de BCDI que par l'autre : *"Ah, non, mais celui-là*[18]*, il me donne carrément envie de pleurer ! Déjà que je n'aime pas ce genre d'histoire, quand je lis ça, je prends la fuite direct! "* m'avoue Antoine.

Rappelons en effet que, pour l'instant, les élèves n'ont pas accès à la base de données, et ne disposent que de la quatrième de couverture pour les informer un peu sur le contenu du livre. L'idée de **tester** auprès un échantillon d'élèves les résumés que j'ai rédigés m'a paru être un bon moyen de les familiariser un minimum avec ce qui les attend, au lycée pour les plus vieux, l'année prochaine au collège pour les autres. Par ailleurs, c'était une bonne occasion de connaître leurs pratiques de lecture, leur approche de la lecture par rapport au CDI.

3.5- Paroles d'élèves...

Pour obtenir un **échantillon** plus ou moins représentatif, et compte tenu des limites de temps, j'avais sélectionné huit élèves : deux élèves de chaque niveau, un garçon et une fille à chaque fois. Afin de faire mon choix, je m'en suis remise à Mme Lerouge, qui connaît bien les élèves, et qui a pu m'indiquer qui "coopèrerait" et qui était un "gros lecteur" ou un lecteur en difficulté. De même, je me suis appuyée sur les fichiers élèves pour voir qui empruntait régulièrement au CDI.

[18] le résumé sur la quatrième de couverture de *Jane Eyre*.

L'idée de départ était donc d'interroger les élèves sur ce qu'ils attendent d'un résumé, sur ce qu'est un bon résumé à leurs yeux, et de leur soumettre, en guise de conclusion, ma production de quelques résumés et leur version "quatrième de couverture", afin d'obtenir leur avis. En vue de ce projet, j'ai sélectionné une **dizaine de romans**[19], parmi lesquels une majorité de classiques, dont j'ai réécrit les résumés, sur le modèle évoqué précédemment. Le choix des romans s'est effectué selon la fréquence d'emprunt ; Il s'agissait de classiques au programme, et d'œuvres de littérature de jeunesse pour le reste.

Cependant, au vu des programmes de 6ème et de 5ème, il s'est vite avéré que la question des classiques serait bien moins pertinente chez les plus jeunes. Certes, figurent à leur programme des œuvres que l'on peut qualifier de "classiques", telles que *Croc-Blanc*, de Jack London, pour les 6ème, ou encore *L'arbre aux souhaits*, de Wiliam Faulkner en 5ème, mais ces romans sont-ils autre chose que des classiques de la littérature de jeunesse ? Leur quatrième de couverture diffèrent de celle, par exemple, du *Grand Meaulnes*[20], autre classique de la sélection. En effet, elles sont elles-mêmes déjà rédigées sur le mode du reste de la littérature de jeunesse. Leur étude n'est donc guère très pertinente.

Ainsi, la **grille d'entretiens**[21] s'est vue élargie aux pratiques et aux habitudes de lecture des élèves, avec toujours un point sur les résumés et leur passage derrière l'ordinateur, histoire de les familiariser avec l'outil de recherche BCDI.

Notons au passage que, pour des problèmes d'emploi du temps, les élèves de 6ème n'ont pu être interrogés.

---

[19] Voir liste en annexe, p.64
[20] voir annexe, p.70
[21] voir annexe, p.71

Voici, donc, en quelques lignes, les résultats des entretiens :

1- Les élèves et le roman.

En moyenne, les élèves interrogés sont de **gros lecteurs de romans**. Les deux élèves de 5ème faisant toutefois exception, et avouant lire surtout par obligation. Mélanie, élève de 4ème ayant effectué un stage d'une semaine au CDI, emprunte la majorité de ce qu'elle lit au CDI. En revanche, Antoine et Maïlys, tous les deux en 3ème, ont pris l'habitude de la bibliothèque municipale.

Maïlys et Mélanie évoquent leur goût pour les **romans de société**, les romans *"qui parlent des relations "* et citent Gudule, qu'elles lisent en masse. Céline, en 5ème, avoue : *"J'aime bien que les personnages me ressemblent."* Un trait commun à nombre de romans de littérature de jeunesse d'aujourd'hui. Mélanie ajoute : *"La dernière fois, j'ai emprunté* La vie à reculons, *ça parlait d'un adolescent qui avait le SIDA, et d'une histoire d'amour... tout ce qui est actuel, quoi..."*

Nicolas, en 5ème, préfère les histoires à **suspense**. Quant à Antoine, il affiche un goût prononcé pour la **Fantasy**, il parle avec enthousiasme des *Royaumes du Nord*. Ce qu'il préfère, ce sont les héros adolescents. Il semblerait que le besoin qu'a l'élève de s'identifier au personnage principal fasse le succès de nombres d'œuvres destinées à la jeunesse. Néanmoins le cas d'Antoine est assez surprenant, il lit aussi bien Amélie Nothomb[22] que Jules Verne ou ce qu'il appelle *"des romans d'anticipation, mais sans être trop futuristes."*

[22] NOTHOMB, Amélie. *Métaphysique des tubes.*

2- *Les élèves et le classique.*

A la question : " *Que penses-tu des classiques ?* ", les élèves ont souvent répondu par un regard interrogateur. Il a fallu expliquer aux deux élèves de 5ème de quoi il s'agissait, en donnant quelques exemples : " *des romans de Victor Hugo, Balzac...*" Ceux-là ont déclaré n'en avoir jamais lus. Toutefois, Céline fait mention d'**Agatha Christie**, pour laquelle elle se passionne et dont elle voit l'adaption au cinéma ou à la télévision de chacun des romans.

Mélanie a été familiarisée avec le sieur **Balzac** par obligation ; En cours, elle a étudié Eugénie Grandet : " *C'est l'ancienne époque, et moi, ça ne me plaît pas vraiment... Et puis, on ne peut pas dire qu'il y ait de l'action !* "

Maïlys déclare avoir lu **Molière** l'année précédente mais n'émet pas d'avis particulier. Si *Frankenstein* ne lui a pas plus outre mesure, elle ne voit aucune objection à lire les nouvelles de **Maupassant**.

Enfin, Antoine lit **Jules Verne** avec plaisir, mais n'a pas su terminer *les Misérables*[23]. Il précise qu'il a découvert *Les Misérables* ainsi que *Les Hauts de Hurlevent*[24] via le magazine *Je bouquine*.

3- *Présentation et quatrièmes de couvertures...*

Antoine avoue n'avoir aucune difficulté à lire *"un pavé de 800 pages"* lorsqu'il s'agit de fantasy. En revanche, pour un classique : " *c'est rédibitoire.*" Mélanie, elle n'est pas rebutée par la taille des caractères ni le nombre de pages. En revanche,

[23] Victor Hugo
[24] Emily Brontë

elle déclare : *" Je réagis au résumé, au titre, au dessin sur la couverture, aussi ! Quoique bon, si le dessin n'est pas super, et que le résumé par contre, me donne envie, je vais faire confiance au résumé plutôt qu'au dessin. "*

Ce qui décide Maïlys à emprunter un roman, c'est d'abord ce qu'on lui en dit, puis le résumé sur la quatrième de couverture. Quand elle n'est toujours pas convaincue, ou que la quatrième ne comprend pas de résumé, elle lit les premières pages. De même, Nicolas accorde beaucoup d'importance au titre et au résumé, c'est ce dernier qui va déterminer son choix. Céline écoute davantage l'avis de ses camarades pour se décider : *" Tant pis si le résumé est nul. Si elles m'ont dit que c'était bien, c'est ce que c'était bien! "*

En revanche, Antoine préfère éviter de lire la quatrième de couverture. *" Dans la majorité des cas, c'est mal fait : le résumé pourrit l'histoire, il te raconte les 50 premières pages, et si elles sont nulles, tu as un a-priori sur le livre. "*

4- Qu'est-ce qu'un bon résumé?

Nicolas : *" Il faut que ça raconte* ***ce que le personnage principal fait****, mais que* ***ça ne dévoile pas tout****. Des fois, je préfère un extrait, ça donne envie de savoir ce qui arriver directement après. "*

Céline : *" Oui,* ***un passage du livre****, c'est aussi bien. C'est même mieux. Je préfère. On rentre directement dans l'histoire. "*

Mélanie : *" Il doit présenter le personnage principal, décrire son problème. Il doit donner envie de lire,* ***avec des points de suspension****, je trouve ça important, j'ai remarqué que beaucoup de ceux que j'ai empruntés sont écrits comme ça. (...)*

Je préfère un vrai résumé qui raconte un peu plutôt qu'un extrait, en fait. On est souvent plongé au cœur d'une histoire qu'on ne comprend pas, avec un extrait. Et puis, si rien qu'avec un extrait, on n'aime pas, on ne va pas être tenté de lire la suite... Tandis que le résumé, en expliquant un peu, c'est pas grave si le début du livre n'est pas génial, on sait que l'histoire va décoller après. "

Maïlys : *" En gros, il faut que ce soit plus un résumé qui s'arrange pour donner* ***envie de lire****, avec points de suspension, tout ça, qu'un vrai résumé de l'histoire. "*

Antoine : *" Un bon résumé... Il faudrait qu'il place le cadre,* ***mais sans trop raconter, surtout !*** *Quand même il doit donner des indices sur l'intrigue, oui, un début d'intrigue, pour qu'on est envie de connaître la suite."*

Dans l'ensemble, les élèves sont tous d'accord sur la conception d'un "bon" résumé. Si c'est un extrait, il faut qu'il soit pertinent et incitatif, si c'est un résumé, même chose. Le modèle de résumé adopté par les éditeurs jeunesse convient donc parfaitement à ces attentes. Voyons leurs réactions face aux résumés que j'ai réécrits.

5- *BCDI et les résumés.*

Les élèves ont bien sûr été interrogés individuellement. Ainsi, après un entretien d'une durée aproximative d'une vingtaine de minutes, j'emmène l'élève avec moi derrière le bureau de la documentaliste où j'effectue mes saisies. En effet, la base de données n'est disponible encore que sur cet ordinateur-là. J'explique avant l'entretien, le but de mon questionnement, ainsi que ma mission très brièvement, de même que je les informe du travail d'informatisation en cours et du

déroulement d'une procédure de recherche dans le fonds documentaire tel qu'il est dans d'autres établissements, tel qu'il sera ici dans quelques temps. Toutefois, par souci d'objectivité, **je ne leur précise pas que j'ai rédigé les résumés moi-même**.

Ensuite, il s'agit d'une simulation de recherche, je montre à l'élève comment rechercher tel roman. Je lui explique les quelques options : recherche par mot-clé, par auteur... La notice apparaît. L'élève lit alors le résumé que j'ai rédigé sur le mode évoqué plus haut.

Pour les élèves de 5ème, j'ai choisi de leur montrer un peu le fonctionnement, sans les interroger sur les résumés. N'ayant aucun point de comparaison puisque les ayant à peine modifiés, j'ai préféré éliminer cette question.

A Mélanie, j'ai notamment soumis le résumé de *Colomba*[25], de Prosper Mérimée. Elle a trouvé qu'il était intelligent de décrire la situation passée pour amener la situation actuelle. Il pourrait lui donner envie de lire, sans qu'elle ait besoin d'avoir le livre entre les mains pour se décider. Le rapport physique avec l'objet-livre n'est pas indispensable pour choisir d'emprunter le livre.

La quatrième de couverture comporte un extrait, qu'elle trouve bien choisi. Cependant, **elle se trouve plus informée par le résumé sur BCDI.**

Antoine et Maïlys ont eu droit, entre autres, au résumé du *Grand Meaulnes* d'Alain-Fournier. Alors qu'il lit les premières lignes du résumé sur BCDI, Antoine s'exclame : " *Ah ! C'est un garçon, le grand Meaulnes ! A voir la couverture, je croyais que c'était un arbre !* " Même si ce n'est pas le bouquin qu'il lirait, il trouve

[25] voir annexe, p.67

que c'est un bon résumé : " *Il y a tous les éléments, les personnages, le décor, l'élément perturbateur, il y a même les petits points! Mais bon, c'est pas trop mon truc... Désolé!* "

Ensuite, je lui soumets le résumé présent sur la quatrième de couverture ; Il fronce les sourcils. " *Je n'y comprends rien ! C'est pas un résumé de l'histoire, ça n'a quasi rien à voir avec le bouquin ! C'est carrément un encensement ! Le marketting, beurk !* " En effet, il s'agit d'une critique en un jargon littéraire des plus soutenus.

Au vu des différentes réactions, j'ai donc pu juger de la **légitimité du résumé incitatif dans le cadre de l'indexation**. En effet, le classique ne bénéficie pas d'une réputation facile : trop long, trop pénible, trop dur. Pourquoi ne pas saisir l'opportunité que nous laisse l'indexation informatisée pour dépoussièrer son image et le réconcilier un peu avec le jeune lecteur ? Résumer le classique sur le mode de la littérature jeunesse ou "populaire" : une idée qui semble en tout cas plaire aux élèves.

Pour conclure, il semblerait que les élèves interrogés, bien qu'habitués à chosir en fonction de l'objet-livre physiquement parlant, ne voient pas d'inconvénients à faire leur choix seulement après une consultation de la base de données. Toutefois, certains m'ont avoué qu'après avoir décidé, selon le résumé BCDI, si le livre est susceptible de leur plaire, ils auront tout de même besoin d'aller jeter un œil au livre en rayon. L'un d'entre eux a même souligné qu'il était dommage de ne pas bénéficier d'une photographie de la couverture sur l'écran de consultation.

Conclusion.

Après mon entretien avec la documentaliste du collège Camille Claudel, je suis demeurée quelque peu sceptique quant à la réelle utilité d'un stage dans ce CDI, compte tenu du manque évident de matériel. Etre chargée d'informatiser le fonds documentaire et ne pas disposer du matériel adéquat me semblait peine perdue. Toutefois, ces craintes se sont avérées non fondées, puisque, techniquement, l'informatisation du CDI a pu avancer, évidemment pas de la même manière que si le CDI avait été pourvu des moyens humains et matériels nécessaires à la tâche. Mais proportionnellement aux moyens dont nous disposions, l'avancée du travail d'informatisation est aisément mesurable.

Cependant, l'intérêt premier de ce stage, à mes yeux, a été la découverte d'un métier dont, il faut l'avouer, je méconnaissais une quantité d'aspects. En effet, j'ai cherché à comprendre comment un établissement qui ne souffre en apparence d'aucune difficulté particulière, peut disposer d'un CDI ayant quasiment une dizaine d'années de retard quant à l'avancée de son informatisation. Le stage m'a donc permis de découvrir l'envers du décor, au travers d'une réalité quotidienne, et de la documentation que j'ai été amenée à utiliser pour la rédaction de mon mémoire.

Ainsi, je peux dire aujourd'hui qu'en dépit d'une tâche technique peu exaltante, j'ai appris beaucoup lors de mon stage au CDI du collège Camille Claudel. Cette

expérience m'a permis de faire lumière sur un choix de carrière que j'avais envisagé sérieusement et de conclure que le métier de professeur-documentaliste est un métier riche, aux facettes multiples, qui hélas, victime du contexte socio-économique actuel, est trop rarement estimé à sa juste valeur.

Bibliographie.

1- Le CDI : contexte et présentation

Historique des CDI :

http://www.sha.univ-poitiers.fr/documentation/historiquecdi.html

CHAPRON, Françoise. *Les CDI des collèges et des lycées.* Paris : Presses Universitaires de France, 2003. Chapitre 1, Des bibliothèques centrales à la généralisation des CDI.p.9-109

Textes officiels :

ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/syst/igen/rapports/politiques_documentaires.pdf

http://savoirscdi.cndp.fr/metier/metier/Ferry/Ferry.htm

Débats :

CHAMPEAU, Annick, FRONTINI, Marie-Dominique. Doc et prof même combat. *Intercdi*, 2004, n°191, p.9-12.

Comité de rédaction. Rapport Durpaire, l'avis du comité de rédaction d'Intercdi. *Intercdi*, 2005, n°193, p.10-15.

L'analyse documentaire :

http://crdp.ac-lille.fr/crdp2003/bcd-cdi/doc-ad-hoc/adoc10.pdf

Les IDD :

http://eduscol.education.fr/index.php?./D0072/itinerairesdecouverte.htm

2- *L'informatisation du CDI*

http://www.thematic74.fr/article.php3?id_article=198

3- *Résumés et incitation à la lecture.*

LORANT-JOLLY, Annick. Des espaces de transition : la BCD et le CDI. In DEMOUGIN, Patrick, MASSOL, Jean-François. *Lecture privée et lecture scolaire, La question de la littérature à l'école.* Grenoble : Centre régional de documentation pédagogique de l'académie de Grenoble, 1999. p. 74-75

REUTER, Yves. La quatrième de couverture : Fonctions des résumés. In CHAROLLES, Michel, PETITJEAN, André. *L'Activité résumante, le résumé de texte : aspects didactiques.* Metz : Université de Metz : diff. "Pratiques",1992. p. 221-245

AGNOLETTI, Marie-France, DEFFERRARD, Jacky. L'engagement du sujet dans le résumé de texte. In In CHAROLLES, Michel, PETITJEAN, André. *L'Activité résumante, le résumé de texte : aspects didactiques.* Metz : Université de Metz : diff. "Pratiques",1992. p. 125-129

Le traitement documentaire et l'indexation de la fiction :

http://crdp.ac-lille.fr/crdp2003/bcd-cdi/GREDIN%20Document%20de%20travail%20.doc

http://crdp.ac-lille.fr/crdp2003/bcd-cdi/fiction.asp

Annexes

Liste de romans sélectionnés pour les entretiens.

Niveau 6ème :

- **Wilde, Oscar. *Le fantôme de Canterville.***
- Daeninckx, Didier. *La fête des mères.*
- **Faulkner, William. *L'arbre aux souhaits.***

Niveau 5ème :

- Weulersse, Odile. *Le cavalier de Bagdad.*
- **London, Jack. *Croc-Blanc.***

Niveau 4ème :

- **Hoffmann, E.T.A. *L'homme au sable.***
- **Bradbury, Ray. *Chroniques martiennes.***
- **Mérimée, Prosper. *Colomba et dix autres nouvelles.***
- Morgenstern, Susie. *La première fois que j'ai eu seize ans.*
- Gudule. *Regardez-moi.*

Niveau 3ème :

- **Brontë, Emily. *Les Hauts de Hurlevent.***
- **Brontë, Charlotte. *Jane Eyre.***
- **Alain-Fournier. *Le Grand Meaulnes.***

NB : En gras, les classiques au programme.

Il est à noter également que les romans sélectionnés pour les niveau 6ème et 5ème n'ont pas été d'une réelle utilité, puisque les résumés des quatrièmes de couverture n'ont pas fait l'objet d'une réécriture, convenant déjà au modèle adopté pour l'indexation via BCDI. Par ailleurs, rappelons que les élèves de 6ème n'ont pas été interrogés.

Résumés et quatrièmes de couverture.

Une quatrième de couverture-type :

DIDIER DAENINCKX
La fête des mères

Et voici Jef aux premières loges d'un braquage de banque. À Aubervilliers. La banque où sa mère est caissière. Il ne pense qu'à une chose : rejoindre sa mère, la protéger de son corps. « Arrête mon garçon ! crie une femme, il va tous nous tuer ! » Mais Jef n'a pas peur, il traverse la salle d'un pas assuré...

Par l'auteur de « Meurtres pour mémoire », Gallimard (Série Noire).

Une collection à suivre...

Avec la « Souris Noire », les meilleurs auteurs de polars s'attaquent aux enfants. Et ce n'est que justice : pourquoi les parents seraient-ils les seuls à avoir le droit de frémir aux histoires noires ? C'est si bon d'avoir peur quand on sait que la paix est au bout du livre. Ça peut même encourager à lire jusqu'au mot "fin".

SYROS

9 782867 381577

966762 ISBN 2.867.38.157.6 Prix

MERIMEE, Prosper. *Colomba et autres nouvelles.*

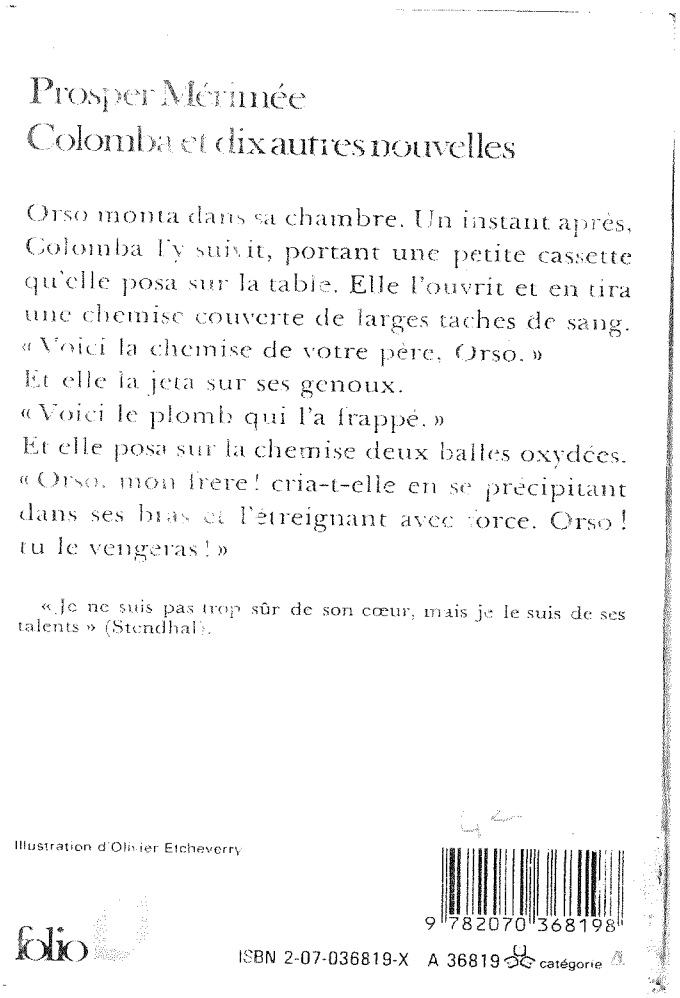

Prosper Mérimée
Colomba et dix autres nouvelles

Orso monta dans sa chambre. Un instant après, Colomba l'y suivit, portant une petite cassette qu'elle posa sur la table. Elle l'ouvrit et en tira une chemise couverte de larges taches de sang.
« Voici la chemise de votre père, Orso. »
Et elle la jeta sur ses genoux.
« Voici le plomb qui l'a frappé. »
Et elle posa sur la chemise deux balles oxydées.
« Orso, mon frère ! cria-t-elle en se précipitant dans ses bras et l'étreignant avec force. Orso ! tu le vengeras ! »

« Je ne suis pas trop sûr de son cœur, mais je le suis de ses talents » (Stendhal).

Illustration d'Olivier Etcheverry

folio

9 782070 368198

ISBN 2-07-036819-X A 36819 catégorie A

Résumé BCDI :

" Orso Della Rebbia revient dans sa Corse natale, là où deux ans plus tôt, son père fut assassiné. Sa sœur, la sauvage, la belle, la dangereuse Colomba, exige de son frère qu'il venge la mort de leur père. Vendetta ! Elle a juré la mort des Barricini et ne lâchera pas prise tant qu'elle vivra. De La Vénus d'Ile *à* Mateo Falcone, *voici un recueil des meilleures nouvelles de Mérimée. "*

BRONTE, Emily. *Les Hauts de Hurlevent.*

— Hé ! Nelly ! dit Mr Heathcliff en m'ap[illegible] cra[illegible]gnais d'être obligé de venir chercher mon [illegible]-même. Vous me l'avez amené, n'est-ce pas ? Voyons ce que nous pourrons en faire.
Il se leva et se dirigea vers la porte ; Hareton et Joseph suivaient, pleins de curiosité. Le pauvre Linton jeta un regard effrayé sur ces trois visages.
— Sûrement, dit Joseph après une grave inspection, qu'il a fait un troc avec vous, maître, et qu'c'est sa fille que v'là ! Heathcliff, ayant fixé sur son fils un regard qui le couvrit de confusion, laissa échapper un rire méprisant.
— Dieu ! quelle beauté ! quelle ravissante, quelle charmante créature ! s'écria-t-il. On a dû le nourrir d'escargots et de petit-lait, hein, Nelly ? Oh ! le diable m'emporte ! Mais c'est encore pis que ce que j'attendais... et le diable sait que je n'espérais pourtant pas grand-chose.
Je dis à l'enfant, tremblant et tout déconcerté, de descendre de cheval et d'entrer. Il ne comprenait qu'à demi la signification des paroles de son père et ne savait pas bien s'il en était l'objet ; à vrai dire, il n'était pas encore certain que cet étranger rébarbatif et sarcastique fût son père. Mais il s'accrochait à moi avec une terreur croissante ; et, comme Mr Heathcliff avait pris un siège et lui avait dit : « Viens ici », il se cacha le visage sur mon épaule et pleura.

TEXTE INTÉGRAL

9 782070 501207 ISBN 2-07-050126-4
A50126 catégorie 3

COLLECTION 1000 SOLEILS

Résumé BCDI :

" Amour. Les hauts de Hurlevent, dans la neige, une nuit. Un voisin vient demander asile. A contre cœur, Heathcliff, le maître des lieux, lui offre une chambre. Un bruit étouffé réveille le voyageur la nuit. C'est une apparition de femme, elle lui saisit le poignet ! Et elle appelle : « Laissez-moi entrer, c'est moi, Cathy ! » Catherine Earnshaw, le grand amour de Heathcliff, morte il y a plus de vingt ans..."

BRONTE, Charlotte. *Jane Eyre*.

Le vent dans les landes désolées a creusé l'âme des sœurs Brontë. Seules, elles se sont inventé une compagnie, célibataires, elles ont rêvé l'amour. Publié en même temps que le livre de sa sœur Emily, *Les Hauts de Hurle-Vent*, le roman de Charlotte connut d'emblée un immense succès.

Une jeune gouvernante aime [illegible] père de ses élèves et est aimée de lui. Mais [illegible] résiste à cet amour, découvrant avec horreur l'e[illegible]tence de la première femme de Rochester, pauvre folle enfermée par son mari. L'histoire, qui trouve son origine dans la jeunesse tourmentée de son auteur, fait se succéder coups de théâtre et de passion, fuite éperdue dans les landes et sens du devoir jusqu'à l'héroïsme.

Jane Eyre est l'un des plus beaux romans [illegible] anglais du XIXe siècle. Tout y est romantique [illegible] y est vrai. Jane Eyre, c'était Charlotte Brontë elle-même.

Préface de Charlotte Maurat
Commentaires de Raymond Las Vergnas

[illegible] Arthur, April Love (détail), 18[illegible]
[illegible]ndres, The Bridgeman Art Library

Code prix LP 9

30/1175/6

Dépôt légal Impr. 2006-5 Edit. 6406 - 10/1987

Résumé BCDI :

" Amour. Jane Eyre, orpheline misérable, est engagée comme gouvernante chez un homme sombre et taciturne, Mr Rochester. Elle s'éprend de lui, et il répond à cet amour ; Bonheur inespéré ! Hélas, Jane ne se doute pas qu'un douloureux secret habite la demeure de Rochester et qu'un drame se prépare… "

ALAIN-FOURNIER. *Le Grand Meaulnes.*

Lire *Le Grand Meaulnes*, c'est aller à la découverte d'aventures qui exigent d'incessants retours en arrière, comme si l'aiguillon du bonheur devait toujours se refléter dans le miroir troublant et tremblant de l'enfance scruté par le regard fiévreux de l'adolescence.

Le merveilleux de ce roman réside dans un secret mouvement de balancier où le temps courtise son abolition, tandis que s'élève la rumeur d'une fête étrange dont la hantise se fait d'autant plus forte que l'existence s'en éloigne irrévocablement.

Préface et commentaires de Daniel Leuwers

Dépôt légal Impr. 2740-5 Edit. 4758 12/1984

Résumé BCDI :

" Amour- amitié. Le grand Meaulnes, c'est Augustin Meaulnes, un jeune homme mystérieux qui va bouleverser la vie de François Seurel, son ami d'enfance, par le récit d'une étrange aventure dans laquelle il l'entraîne… Une aventure romanesque : retrouver celle qu'il a aimée au premier regard et qu'il n'a jamais revue…"

Grille d'entretiens.

- Est-ce que tu empruntes beaucoup de romans ?
  - ✓ tu es obligé ?
  - ✓ c'est par plaisir ?

- Qu'est-ce que tu aimes dans les romans ?
  - ✓ certains types de personnages ?
  - ✓ que le héros te ressemble ?
  - ✓ une époque particulière ?
  - ✓ le genre que tu préfères : histoires d'amour ? science-fiction ? policier ? humour ?

- Qu'est-ce qui va te décider à emprunter un roman ?
  - ✓ ce qu'on t'en dit ?
  - ✓ tu lis le début ?
  - ✓ la quatrième de couverture ?

- T'est-il déjà arrivé qu'un livre te plaise, alors que le résumé sur la quatrième ne t'avait pas convaincu ? Ou alors, si la quatrième de couverture ne te convient pas, tu n'empruntes pas le livre ?

- Que penses-tu des classiques?
  - ✓ Est-ce que tu en lis ?
  - ✓ Pourquoi ?

- Que penses-tu des résumés sur la quatrième de couverture des classiques? Y prêtes-tu attention ?

- Pour toi, qu'est-ce qu'un bon résumé ?
  - ✓ On y présente les personnages ?
  - ✓ C'est un extrait ?

Entretien de Mélanie, élève de 4ème.

Est-ce que tu empruntes beaucoup de romans ?

Oui, euh, en moyenne, 20...

Par an ?

Oui, oui, par année scolaire.

Et est-ce que c'est parce que tu es obligée ? Comme quand les professeurs vous amènent ici pour choisir un bouquin obligatoirement, ou pour une étude en cours ? Ou alors est-ce que c'est par plaisir ?

Oh, non ! C'est vraiment parce que j'aime beaucoup lire. C'est pour ça, d'ailleurs, que vous me voyez souvent ici !

Qu'est-ce que tu aimes comme types de romans ? Est-ce qu'il y a des éléments qu'il faut qu'un roman ait pour que tu aies envie de l'emprunter ?

Ben, j'aime beaucoup les policiers, les romans d'action, aussi. Il y aussi, oui, les romans qui traitent des relations...

Des relations ? Entre amis, des histoires d'amour ? Ou des histoires de famille ?

Des histoires d'amour, j'aime bien, j'avoue ! La dernière fois, j'ai emprunté La vie à reculons (Gudule), ça parlait d'un adolescent qui avait le SIDA, et d'une histoire d'amour... Tout ce qui est, enfin, là, c'est maladie grave, euh...

Sujets de société ?

Oui, c'est ça, je me sens un peu concernée, ça m'intéresse, en fait !

Qu'est-ce qui va te décider à emprunter le roman ? Plutôt ce qu'on peut t'en dire ? Tu lis le début ? Ou alors, le résumé sur la 4ème de couverture te suffit ?

Je réagis au résumé, au titre, au dessin sur la couverture aussi ! Quoique bon, si le dessin n'est pas super, et que le résumé par contre me donne envie, je vais faire confiance au résumé plutôt qu'au dessin. Comme pour La vie à reculons, c'est le résumé qui en dit un peu, mais pas trop, qui m'a donné l'envie de lire le livre.

Ca t'est déjà arrivé qu'un livre te plaise, alors que le résumé sur la 4ème ne te disait pas grand-chose ? Ou alors, dès que le résumé ne te plaît pas, tu ne lis pas le livre ?

Ben, c'est arrivé, oui, mais seulement quand je n'ai pas le choix, quand on doit lire le livre en cours par exemple. Je ne me souviens plus du titre... mais je sais que le résumé donnait l'impression que le livre était à mourir d'ennui ! En fait, à la lecture, je me suis rendue compte qu'il ne correspondait pas du tout à l'histoire, qui, au contraire, était très intéressante... Mais, c'est vrai que quand j'ai le choix, je ne vais pas emprunter un livre avec un résumé bof !

Maintenant, est-ce que tu pourrais me dire si tu lis ce qu'on appelle des classiques ? Victor Hugo, Emile Zola, Balzac, entre autres...

Euh, non, pas trop, non... Si, Balzac ! En fait, c'était pour une fiche de lecture en cours, on a dû lire Eugénie Grandet...

Tu as aimé ?

Non, pas vraiment, c'est l'ancienne époque, et moi, ça ne me plaît pas vraiment. Et puis, on ne peut pas dire qu'il y ait de l'action !

Le fait que ce soit écrit en petits caractères, ou le nombre de pages, ça ne te dérange pas ?

Non, du tout, ça, ce n'est pas un problème, je sais que j'ai des copines qui en attrapent des boutons , dès qu'elle doivent lire un pavé ! Elles cherchent tous les moyens d'y échapper... sur Internet, les résumés, les études de textes, tout ça. Pour Eugénie Grandet, j'ai une copine qui a fait ça.. Elle connaissait toute l'histoire avant même que j'ai atteint le 2ème chapitre !

Tu n'es pas tentée de le faire ?

Pour Balzac ? La prochaine fois, j'y réfléchirai ! Non, mais enfait, pour la fiche de lecture, c'est toujours mieux d'avoir lu le livre, on sait qui dit quoi à quel passage, pour faire des citations, c'est toujours mieux...

Donc, pour le résumé sur la 4ème de couverture d'Eugénie Grandet, tu l'avais lu ? Il t'avait parlé un peu, ou pas du tout ?

Je l'avais lu, mais il n'était pas très intéressant, il n'expliquait rien.

Pour toi, qu'est-ce qu'un bon résumé devrait avoir ?

Ben, il doit présenter le personnage principal, décrire son problème... euh... Il doit donner envie de lire, avec des points de suspension, je trouve ça important, j'ai remarqué que beaucoup de ceux que j'ai empruntés étaient faits de cette façon, en fait...

Et des résumés sous forme d'extraits ? Qu'en penses-tu ?

Ben, je préfère un vrai résumé qui raconte un peu qu'un extrait, en fait. On est souvent plongé au cœur d'une histoire qu'on ne comprend pas, avec un extrait... Et puis, si rien qu'avec un extrait, on n'aime pas, on ne va pas être tenté de lire la suite... Tandis que le résumé, en expliquant un peu, ben, c'est pas grave si le début du livre n'est pas génial, on sait que l'histoire va décoller après...